

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi et de la formation

Mardi 14 février 2017

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Réforme des aides à l'emploi - Auditions</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Ryckmans, MM. Prévot, Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	6
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre de personnes dispensées de chercher un emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	6
<i>Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur le « plan de départ chez Caterpillar » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les mesures de reconversion destinées aux travailleurs menacés par la fermeture de Caterpillar »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	7
<i>Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la semaine de travail de quatre jours »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	10
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'opération séduction du patronat flamand à l'égard des travailleurs wallons »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	13
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	15
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les coûts d'échange et la déductibilité fiscale des titres-services »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	17

<i>Reprise de la séance</i>	18
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les retombées du développement des énergies alternatives en termes d'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	18
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le renforcement de la collaboration entre le FOREm et le secteur alimentaire »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	20
<i>Question orale de Mme Brogniez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur le « traitement illégal des données à caractère personnel des demandeurs d'emploi par le FOREm et les organismes syndicaux »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	21
<i>Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le fonctionnement du service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	23
<i>Question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise à l'emploi des primo-arrivants »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	25
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les avis du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les projets d'arrêtés ministériels de réforme des aides à l'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	26
<i>Question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les formations liées aux TIC »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Potigny, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	27
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le stage de transition professionnelle »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	29
<i>Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la revalorisation de la rétribution des stagiaires en alternance »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	31

Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la participation de la Wallonie à un « Erasmus de l'alternance et du professionnel » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	32
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	33
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	33
<i>Liste des intervenants</i>	34
<i>Abréviations courantes</i>	35

Présidence de Mme Vandorpe, Vice-présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Mme la Présidente m'a demandé de prendre le relais, parce que la réunion du Bureau élargi est toujours en cours.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Réforme des aides à l'emploi - Auditions

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'organisation des auditions sur la réforme des aides à l'emploi.

Nous avons reçu la demande d'auditions faite officiellement par Mme Ryckmans. Y a-t-il des remarques, des questions ou des interventions ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Présidente. Nous avons analysé la demande émanant d'Ecolo pour des auditions au sujet de la réforme des points APE. Comme on l'avait exprimé la fois passée, étant donné que la réforme n'est pas encore connue dans ses détails, nous pensons que les auditions sont prématurées. Nous ne sommes pas contre les auditions, mais, si auditions il y a, il faut qu'elles soient intéressantes. Pour qu'elles soient intéressantes, forcément, il faut que l'on connaisse la teneur, les tenants et les aboutissants de la réforme des points APE. Nous trouvons cela prématuré. Je pense qu'il vaut mieux attendre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je pense qu'il est important de rappeler le contexte en soulignant qu'il ne s'agit pas que des APE. Cela, c'est ce qui avait été mis dans le compte rendu. L'idée, c'était, à la suite des premiers éléments de réforme dont on a pris connaissance et qui ont déjà été votés, il y a ce périmètre, ce document dont j'ai parlé en séance plénière : ce que l'on sait du périmètre des aides à l'emploi et les secteurs qui sont encore à « couvrir » ou à cerner par les aides.

C'est pour cela que je trouvais intéressant, à ce stade, en sachant que l'on n'a pas encore les textes, de préciser un petit peu les enjeux et les options qui sont à envisager en ce qui concerne la réforme des aides qui n'ont pas encore été intégrées dans le périmètre. Ce sont les APE ; ce sont aussi les ALE et ce sont aussi les CPAS, « articles 60 » et « article 61 » ; ce sont aussi les mesures SINE, si on le souhaite.

Dans ce sens-là, l'idée, c'était d'entendre des experts et des représentants des secteurs. Je pense, en particulier, à l'Union des villes et communes de Wallonie et à la Fédération des CPAS, mais aussi – et je l'avais déjà évoqué – à des experts en matière d'emploi et des représentants des employeurs et des travailleurs de ces secteurs, donc les différents syndicats.

L'idée, c'est de pouvoir avoir une idée des axes de la réforme, des enjeux que cette réforme recèle et d'informer l'ensemble des commissaires avant que les décisions ne soient prises et dans l'état actuel des discussions avec les différents secteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Nous n'avons pas de souci idéologique par rapport à ces auditions. Par contre, la difficulté, c'est de déterminer ce qu'elles vont nous apporter. Ce que l'on souhaite, en tout cas, c'est de ne pas faire des auditions pour faire des auditions. En plus, on trouve particulier de faire cela maintenant, en plein milieu du gué, alors que le texte n'est pas sur la table et que l'on aurait trouvé potentiellement intéressant de pouvoir faire des auditions a posteriori, quand le texte nous sera amené par Mme la Ministre.

On ne ressent pas, au niveau de notre groupe – et on partage le sentiment de M. Henquet – une nécessité profonde d'avoir ces auditions préalables. Mon groupe et moi-même n'avons pas encore trouvé d'utilité particulière à faire ces auditions, même si j'entends que

l'on sort du cadre des APE. On trouve que cela n'apportera pas une plus-value à notre travail parlementaire.

Ce que l'on attend, évidemment, c'est que Mme la Ministre nous présente son texte quand il sera prêt. À ce moment-là, on pourra envisager des auditions, mais notre ligne de conduite se calque également sur celle du premier parti de l'opposition et on se rallie à la proposition de M. Henquet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je crois qu'il faut sérier les sujets dont on parle.

Il y a la réforme des aides à l'emploi, issues de la sixième réforme de l'État. Les textes ont été votés. La demande d'audition, sur ce point-là, avait été évoquée à l'époque, nous l'avons reportée à plus tard, parce qu'il y avait un consensus des partenaires sociaux et que des difficultés ne nous étaient pas remontées par rapport à ces textes. Il vaut mieux attendre leur mise en œuvre effective à partir du 1er juillet 2017 avant d'avoir l'opportunité de discuter avec quiconque. C'est un point qui, pour moi, était clôturé.

Je n'étais pas là il y a 15 jours, mais ce que l'on m'a rapporté, c'est que la demande visait spécifiquement les emplois APE. Sur ce plan-là, mon point de vue rejoint par une partie des collègues, c'est qu'il faut attendre d'avoir les textes, sachant que le contexte est différent au niveau de la concertation sociale, puisque tout le monde ici reçoit, j'imagine, des courriels, des coups de fil, des signaux du secteur non marchand, qu'il soit public ou privé, avec des inquiétudes fondées ou pas fondées, mais avec un certain nombre d'appréhensions.

Tant que l'on n'a pas les textes, on ne sait pas y répondre. Tant que l'on n'a pas la vision du Gouvernement d'une manière un peu précise, si l'on a des auditions ici, à quoi cela va-t-il tourner ? Je crois qu'il faut, d'abord, dans la logique, faire confiance au Gouvernement dans les contacts qu'il prend et dans la réforme qu'il veut faire, et puis, une fois que l'on aura les textes, à ce moment-là, cela me paraîtrait incontournable, pour ce cas spécifique, d'avoir des auditions avant de voter les textes, du fait que des inquiétudes nous remontent.

Pour ce qui est des emplois de proximité, on a eu des textes sur les titres-services. On a été rassurés sur un certain nombre de points, mais c'est vrai que, globalement, sur les emplois de proximité, puisque Mme Ryckmans a évoqué les ALE et d'autres dispositifs, il serait peut-être intéressant d'avoir une réflexion en temps utile, mais qui est, elle aussi, spécifique. Il ne faut pas mélanger les sujets.

Cependant, à ce dernier égard, on n'a pas de textes annoncés. Je ne sais pas si le Gouvernement a quelque chose en chantier ou pas. Si jamais rien ne se passe, les

parlementaires peuvent prendre l'initiative, mais il faudrait vraiment savoir si le Gouvernement travaille sur les emplois de proximité ou s'il ne le fait pas pour l'instant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Mesdames, Messieurs les Députés, comme je l'avais déjà évoqué la fois dernière, les textes qui concernent précisément la réforme APE sont en cours de finalisation. Cela représente vraiment, pour l'instant, énormément de contacts au sein de mon cabinet. On en est à la finalisation de décision. Il faut quand même comprendre que ce que l'on est en train d'essayer de fixer dans des textes législatifs aujourd'hui, ce sont des décisions qui ont été prises l'année dernière, c'est-à-dire la réforme qui avait abouti, en janvier de l'année dernière, sur la réforme des aides à l'emploi de manière générale, dont vous avez déjà voté trois textes lors de la dernière séance parlementaire. Nous travaillons actuellement sur la finalisation du texte relatif précisément à l'emploi APE.

Ce qui est compliqué, c'est la mise en œuvre, de manière très concrète, de cette réforme, puisqu'il faut, souvenez-vous, rassembler dans une seule enveloppe des sources de financement différentes, auparavant fédérales et avec la réforme de l'État, devenues régionales. Je parle, d'une part, des réductions de cotisations sociales et, d'autre part, des fameux points APE, avec les mécanismes d'indexation différents pour l'un et l'autre, avec des fichiers qui nous viennent d'organismes différents, puisque, pour ce qui est des subventions APE, nous avons les accords à la DGO6, mais le traitement financier des dossiers au FOREM ; pour les réductions de cotisations, ce sont des données qui nous viennent du Fédéral, encore de l'ONSS, puisque nous n'avons pas l'historique. Il faut nous aider de ces fichiers qui sont détenus par l'ONSS et qui contiennent toute l'histoire de la dévolution des réductions de cotisations. Vous l'imaginez, le travail est d'ampleur. Nous nous y sommes attelés d'arrache-pied.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Il me semble, dès lors, aussi assez peu indiqué de demander, aujourd'hui, à des opérateurs de venir donner leur sentiment, puisqu'ils ne connaissent pas encore exactement comment les choses vont se faire. Cela se discute aujourd'hui. C'est probablement prématuré.

Par contre, pour ce qui concerne les autres dossiers que Mme Ryckmans évoquait, le SINE, par exemple, dans la réforme des aides, il est bien indiqué qu'il y a un statu quo. On ne touche pas au SINE. Cette aide continue dans les conditions actuelles. On peut parler du SINE, mais il n'y a pas aujourd'hui de réforme en vue par rapport à ce mécanisme.

Sur les CPAS, bien sûr, il est toujours utile et très intéressant d'ailleurs d'entendre les CPAS, nous les avons déjà entendus sur d'autres dossiers.

Souvenez-vous, nous avons tenu des séances conjointes avec la Commission de l'action sociale. Cela s'était tenu, d'ailleurs, dans la grande salle plénière. Nous avons entendu plusieurs auditions, à mon sens, très intéressantes. Je suis toujours partante pour enclencher le dialogue et mieux comprendre, mais il faudrait cerner, alors, précisément quel est le point que nous voulons aborder.

En ce qui nous concerne, nous avons récemment renouvelé une convention, convention entre la Région Wallonne, le FOREm et les CPAS qui injecte des moyens supplémentaires et qui, je l'espère, permettra d'amplifier les politiques, en toute cohésion et cohérence, entre ce que font les CPAS, ce que fait le FOREm en termes d'insertion socioprofessionnelle, y compris pour des publics éloignés de l'emploi.

Là, il y a peut-être des chantiers à investiguer, mais il n'y a pas non plus de texte à venir. Il y a une convention dont on espère que, progressivement, on pourra allouer des moyens budgétaires pour permettre d'aller toujours plus loin dans le soutien à la réinsertion ou à l'insertion socioprofessionnelle d'un public assez éloigné.

Sur les ALE, je rejoins un peu M. Drèze, il n'y a pas aujourd'hui, pour être clair, de texte relatif à l'évolution des ALE. On me harcèle depuis le début de la législature pour savoir ce que je vais faire des ALE. Vous savez mon sentiment. Il a fallu, d'abord, et avant tout transférer ce volume de compétence en Région, faire en sorte que ce transfert se passe au mieux. On avait aussi diabolisé totalement la manière dont le transfert allait se faire. Au contraire, un an plus tard, on voit que cela se passe bien, que les agents, sur le terrain, continuent le travail. Il a été beaucoup question, lors de la période passée, du statut de ces agents, de la manière dont ils ressortissaient du régime de congés, par exemple, de leur conseil d'administration, y compris les communes qui gèrent les conseils d'administration, ou du FOREm, puisqu'ils ont un statut d'agent du FOREm.

Toutes ces questions, aujourd'hui, me semblent clarifiées. Maintenant que l'on a rendu plus serein le climat autour des ALE, se posent toute une série de questions très concrètes et pratiques. Il en manque un par-ci, par-là ; il y a un mi-temps par ci, un trois quarts temps par là. Ces questions-là sont gérées, très clairement, par le FOREm. Il s'agit de la gestion exécutive du FOREm.

L'autre questionnement, c'est l'avenir des outils locaux dédiés à des missions en lien avec l'emploi de proximité. À cet égard, je crois qu'il y a un grand chantier devant nous. Pourquoi ne pas imaginer avoir toute une série d'auditions et essayer, ensemble,

d'imaginer ce que pourra être le paysage demain ? Je pense que la plus belle chose en politique, c'est de pouvoir aussi rêver le paysage que l'on souhaiterait, mais il faut rêver en tenant compte, bien sûr, de ce que le terrain sollicite pour être plus efficace demain.

Je suis vraiment à votre disposition.

Par contre, je reviens sur les APE. À cet égard, je maintiens fermement qu'il est prématuré, dans l'état actuel des textes, de vouloir auditionner quiconque, puisque nous y travaillons. Nous sommes à pied d'œuvre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie les uns et les autres de s'être exprimés. Ce que j'entends, c'est la possibilité d'avoir un débat avant que les choses ne soient tout à fait décidées et après qu'elles aient avancé. Je pense que cela, c'est déjà important.

Dans l'épisode précédent, on nous avait dit que les choses étaient décidées et que les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord, et donc qu'il n'y avait plus de nécessité de procéder à des auditions.

Je trouvais intéressant que le débat puisse avoir lieu et que l'on ait une explication aussi des choix qui ont été faits. Comment s'est-on orienté ? Comment avons-nous abouti aux propositions qui sont faites ? Je parle là du point APE. J'entends que l'on peut attendre encore, mais j'entends aussi – je pense que c'est intéressant de l'acter – qu'il y a une demande pour avoir un échange, un débat approfondi et des auditions, si nécessaire, en séance, avant que les décisions ne soient prises et que les textes ne nous soient proposés au vote. Cela, je l'entends bien.

En ce qui concerne les CPAS, il me semble intéressant que l'on puisse avoir davantage d'échanges autour de cette nouvelle convention, que l'on puisse en avoir connaissance et que l'on puisse en discuter. Je ne sais pas dans quel cadre cela doit être fait. Est-ce dans le cadre d'une interpellation ? Cela me semble un peu court pour avoir un débat sur la convention entre le FOREm, la Région wallonne et les CPAS. Il importe que l'on puisse, dans ce cadre, entendre la Fédération des CPAS. De nouveau, c'est un souhait qui nous permettrait de comprendre comment cette convention a été élaborée et ce qu'elle apporte effectivement.

Ensuite, pour les ALE, j'entends que, là, il y a une possibilité de réflexion plus large sur les emplois de proximité. Comment allons-nous le faire ? Se donne-t-on du temps ? Pose-t-on un certain nombre de questions ou bien met-on ensemble, à un moment donné, les réflexions sur ces emplois de proximité ? Je pense que nous avons été interpellés aussi par le terrain. À quel

horizon le faisons-nous pour que l'on puisse avoir ce débat et cette créativité que Mme la Ministre évoque ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - J'entends que la ministre ouvre la porte à plusieurs éléments de discussion, et j'en suis heureux.

En termes de calendrier, pour employer un mot qui est sous-entendu dans les propos de notre collègue, Mme Ryckmans, certains éléments nous échappent. On ne sait pas à quel moment vous viendrez avec la réforme APE. Une piste pourrait être que la présidente de la commission, Mme Zrihen, se concerta avec vous pour voir comment on peut échelonner le travail de la commission en fonction de votre propre agenda, de manière à ne pas se retrouver, à un moment donné, avec trop de choses en même temps et des temps morts par ailleurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais réagir immédiatement. Je n'ai absolument pas dit que la commission allait travailler en parallèle de mon cabinet sur les textes des APE. Cela ne me semble pas être tout à fait logique.

De manière ordinaire, ce qui se passe, c'est que vous connaissez les objectifs stratégiques. Les décisions politiques sont connues. Vous les avez même dans la brochure du pack qui vous a été distribuée. Sur cette base, le Gouvernement, sous mon impulsion, essaie de rédiger cela clairement dans un texte législatif. L'objectif, ce sont les trois lectures au Gouvernement, et puis, ensemble, nous débattons de tout cela, sur les modalités. Vous pourrez déposer tous les amendements que vous souhaitez. D'ici là, on ne va pas faire le travail en parallèle. Cela n'est pas possible.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Précision pour précision : tout à l'heure, j'ai bien indiqué que cela n'avait pas de sens – et vous employez le mot « prématuré », que je partage – d'avoir des auditions sur les APE sans texte. Une fois qu'il y a un texte, vu les inquiétudes, je suis favorable à des auditions avant de voter d'éventuels amendements. Il y a peut-être, là, un point de conciliation à consolider entre nous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - J'entends M. Drèze. Il y a probablement toute une série d'inquiétudes chaque fois que l'on veut toucher à un mécanisme de financement. On l'a vu avec les centres d'insertion professionnelle. Bien sûr, il y a toujours de l'inquiétude.

Je crois que notre rôle à nous, politiques, c'est justement, dans ces processus de réformes, d'essayer de rassurer. Vous êtes là pour être les garants de textes législatifs, qui sont, certes, conçus à partir d'un exécutif. C'est le travail que vous m'avez confié, à un moment donné, d'essayer de la mettre œuvre. Nous le faisons en concertation avec le secteur. Sur le non-marchand, il est clair qu'il y a des enjeux qui dépassent peut-être aussi la réforme APE. Notamment, ils viennent régulièrement dans la rue crier le manque de moyens pour le non-marchand.

Il ne faut pas se laisser piéger par les différents chantiers. Le chantier des APE est clair. C'est le maintien des emplois, aujourd'hui, dans les pouvoirs locaux et dans le non-marchand. C'est la pérennisation de ces emplois qui rendra quand même tout le monde heureux. C'est le fait que l'on va forfaitariser la méthode de subventionnement, avec un œil attentif à la trésorerie. Nous avons aussi vécu cela avec les centres d'insertion socioprofessionnelle. Il importe de ne jamais oublier que nous avons un consensus entre les partenaires sociaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Si, comme pour la réforme des aides à l'emploi, au moment où le texte est finalisé au Gouvernement, les partenaires sociaux nous disent : « On a eu des moments d'ajustement avec le Gouvernement, mais à ce stade, on est totalement derrière la réforme, la question des auditions est sans objet » et je m'en réjouirai. On ira tous boire un verre. On votera avec enthousiasme. Si tel n'est pas le cas, on verra bien.

Ne nous demandez toutefois pas de voter les yeux fermés et sans écouter les avis des uns et des autres. De toute façon, on prendra nos responsabilités. Cela est clair. Nous sommes là pour cela. Je pourrais vous citer des dossiers auxquels je suis attentif, avec d'autres ministres, peut-être dans d'autres cénacles, où l'on a voté, à une époque, des textes qui, à l'examen, montrent des difficultés parce que l'on a été un peu vite en besogne au niveau du Parlement. Je ne parle pas du Gouvernement ; il fait son travail correctement, je ne mets absolument pas cela en question. On verra un petit peu quel est l'état d'esprit des partenaires sociaux au bout de la ligne droite.

Mme la Présidente. - Merci. Y a-t-il encore d'autres réactions ?

Je pense que l'on peut entendre les réflexions des différents groupes et de Mme la Ministre sur le fait que, aujourd'hui, ces auditions semblent prématurées.

Pour ce qui concerne les CPAS et la réforme ALE, on peut renvoyer cela vers les groupes, afin qu'ils élaborent leurs réflexions, et revenir sur le point lorsque les chantiers seront un peu plus avancés afin que chacun

puisse réagir à ce moment-là. Néanmoins, il faut passer au vote sur les auditions demandées ce jour.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais dire qu'il est difficile de faire un vote sur les auditions alors que l'on a sérié trois enjeux et trois timings différents.

Il y a un certain consensus pour dire qu'il faut peut-être voter sur ces points-là.

Entre le dépôt du texte finalisé et le moment où l'on devrait se positionner si l'on en voit la nécessité, on organisera des auditions pour les APE. Pour les CPAS, je demanderai l'information sur la convention. Peut-être dois-je le mettre alors dans l'arriéré, mais avoir la nouvelle convention FOREm-Région wallonne pour que l'on puisse l'examiner et que l'on puisse en discuter à tête reposée après l'avoir consultée. Le cas échéant, venir avec des demandes d'auditions à ce moment-là et pour les AELE, on est dans un autre scénario.

Dès lors, un vote sur le principe des auditions comme tel ne me semble plus approprié vu les explications que Mme la Ministre elle-même nous a données.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - C'est un peu particulier de préjuger de l'avis des partenaires sociaux. Je pense que même au niveau de ce vote par rapport aux auditions, cela me semble prématuré. Je pense qu'il faut attendre d'avoir l'avis des partenaires sociaux ; nous pourrions ensuite rediscuter d'éventuelles auditions. En l'état, cela me semble vraiment prématuré de pouvoir passer à un vote par rapport à ces auditions ou en tout cas, comme c'est libellé actuellement.

Mme la Présidente. - Le point à l'ordre du jour demandait clairement les auditions pour la réforme des aides à l'emploi. C'était le titre du point. Je pense que c'est aujourd'hui, sur ce point-là, qu'il faut voter et que pour les points CPAS et ALE que l'on reparte vers les groupes et que l'on en discute lors d'une prochaine commission puisque l'on entend bien aujourd'hui que ce sont des points qui doivent être pris à part. Je proposerais que l'on retourne vers nos groupes et que l'on revienne vers le sujet par la suite.

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je vous rejoins tout à fait. Aujourd'hui, il faut voter sur les APE. On revient en groupe sur les ALE et les CPAS.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Les aides à l'emploi, ce ne sont pas que les APE. Excusez-moi. J'aurais dû

mettre comme titre : « Objet : demande d'auditions sur la réforme des aides à l'emploi et notamment : les APE, les ALE et tout ce qui concerne les CPAS » ? C'est dans ma lettre. Vous ne l'avez peut-être pas reçue. Mais celle que j'ai envoyée est claire. Il y a trois tirets. Il n'y a aucune aide à l'emploi dans les ALE ? Si.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Les AELE, c'est un outil.

Mme Ryckmans (Ecolo). - D'accord.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Autant les APE, c'est une subvention ; autant les ALE, ce sont des outils sur le terrain qui emploient des personnes qui investissent leur temps et leur énergie sous la forme d'un contrat de travail, dépendant du FOREm, pour mettre à l'emploi des personnes. Ce n'est pas la même mécanique.

Ici, je pense que ce que vous visiez, c'étaient principalement les APE dans le cadre plus général d'une réforme des aides à l'emploi. C'est le financement qui vous interpelle ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Non, ce qui m'a interpellée, c'est le périmètre. Le financement n'était pas dans le tableau que l'on m'a remis, c'est des axes avec le financement. Il n'y a pas le financement puisqu'il n'y a pas de flux. Il y a juste les flux, il n'y a pas les montants, il n'y a rien. Mais c'est le périmètre tel qui s'est défini. Effectivement, les ALE ne s'y retrouvent pas. Mais, il y a les APE et il y a les CPAS, articles 60 et 61. C'était cela. C'était tout ce qui n'a pas encore été discuté dans le cadre des deux mécanismes que l'on a votés. Et sur lesquels on s'est dit qu'on les voterait.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - J'entends bien, mais vous avez un exposé sur la réforme des aides. Tout cela a été expliqué ; les décisions politiques et stratégiques y compris avalisées par les partenaires sociaux ont été exposées. Le périmètre de la réforme, c'est bien sur l'ensemble des aides.

Ensuite, nous allons venir au fur et à mesure avec les différents textes, vous en avez déjà voté trois. Le suivant sera le texte sur les APE. Par exemple, l'article 60, 61, il est indiqué que l'on ne change pas ou, en tout cas, que l'on va évoluer si les APE fonctionnent bien dans le cadre de la forfaitisation du mode de subventionnement, nous continuerons ensuite. Mais cela, c'est un peu conditionnel. On va donc, d'abord faire les APE, et faisons pas à pas, progressivement, l'ensemble de la réforme.

Mme la Présidente. - Merci Madame la Ministre. Voilà je propose donc de se positionner aujourd'hui sur les auditions sur la réforme des aides à l'emploi où, en tout cas, au vu des réactions que j'ai pu entendre, cela semblait prématuré.

Je propose peut-être, Madame Ryckmans, de revenir vers la commission avec un courrier plus précis avec vos autres demandes qui puissent alors être analysées séparément une à une. Cela permettra d'éclaircir les choses dans nos différents points.

Peut-on passer au vote pour les auditions réforme des aides à l'emploi.

La demande d'auditions est rejetée à l'unanimité.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE NOMBRE DE PERSONNES DISPENSÉES DE CHERCHER UN EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le nombre de personnes dispensées de chercher un emploi ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, un quart des chômeurs bénéficiant d'une allocation de la part des autorités fédérales n'est pas tenu de chercher un emploi. Ces chiffres ressortent d'un calcul effectué par la presse sur la base des données de l'ONEM.

Parmi ces personnes, il s'agit, pour la plupart, de prépensionnés et de chômeurs âgés, auxquels s'ajoutent quelques milliers de personnes jugées « indisponibles » à la suite de difficultés sociales ou familiales.

Le Gouvernement fédéral juge que cette proportion de personnes dispensées est « très importante ».

Madame la Ministre, qu'en est-il des chiffres wallons ? Pouvez-vous nous fournir le nombre de personnes dispensées de toute recherche d'emploi en Wallonie, ainsi que leur répartition ?

À la suite de ce constat, avez-vous eu des contacts avec le cabinet du Ministre fédéral de l'Emploi, M. Kris Peeters ? Des contacts ont-ils été initiés également avec vos homologues de la Région flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté germanophone ? Qu'est-il ressorti des éventuelles discussions ?

Des actions vont-elles être menées afin de faire baisser ces chiffres ? Quelles sont-elles ? S'intégreront-elles dans votre projet de réforme ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les données que vous évoquez dans votre question relèvent de la mise en œuvre par l'ONEM de la politique fédérale en matière d'accès au chômage.

Selon les données de l'ONEM, pour 2016, 26 % des chômeurs du pays bénéficient d'une dispense. Ainsi, sur les 532 381 chômeurs complets indemnisés, 395 213 sont demandeurs d'emploi et 137 168 sont dispensés de prouver leur disponibilité sur le marché de l'emploi.

Parmi ce volume de 137 168 personnes dispensées de rechercher un emploi, 88 127 ont droit à un complément d'entreprise, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'ils sont prépensionnés sans devoir chercher un emploi ; 42 800 sont des chômeurs âgés sans droit au complément d'entreprise ; 5 524 personnes sont admises sur la base du travail à temps partiel volontaire et 716 sont dispensés pour raisons sociales ou familiales.

Toujours selon les données annuelles de l'ONEM pour 2016, moins de 19 % des chômeurs wallons bénéficient d'une dispense. Ainsi, sur les 205 433 chômeurs complets indemnisés, 165 648 sont demandeurs d'emploi et 39 785 sont dispensés.

Parmi ces 39 785 personnes dispensées de rechercher un emploi, 21 386 ont droit à un complément d'entreprise, les prépensionnés sans devoir chercher un emploi. Cela représente 24 % du nombre du volume global pour l'ensemble du pays. La grande majorité des prépensionnés dispensés réside, en effet, en Flandre avec quasiment 73 % de la part de ces personnes.

Parmi ces 39 785 personnes, 16 390 sont des chômeurs âgés sans droit au complément d'entreprise, 1 854 sont admis sur la base du travail à temps partiel volontaire, 155 sont dispensés pour raisons sociales et familiales.

À la suite de la parution de ce rapport, le ministre fédéral de l'Emploi n'a pas encore aujourd'hui initié de contacts avec les Régions. L'évolution de cette part de chômeurs dispensés relève – je voudrais le répéter – des compétences exclusives du Fédéral en matière de législation d'accès au chômage.

Par ailleurs, complémentaires aux chiffres communiqués par l'ONEM, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la Wallonie est compétente pour les dispenses de disponibilité sur le marché de l'emploi pour les reprises d'études, de formations et de stages. Le FOREm a été chargé de la gestion de ces dispenses prévues aux articles 91 à 94, §6 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991. Il s'agit des seules dispenses à avoir été transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

En 2016, le FOREm a octroyé 55 752 dispenses pour reprise d'études et formations, pour 46 530 demandeurs d'emploi différents. La conclusion,

c'est qu'il y a parfois des demandeurs d'emploi qui sont dispensés pour plusieurs formations. La durée moyenne de chaque dispense octroyée s'élève à 135 jours.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les chiffres complets que vous nous avez donnés.

Je note que la Région est compétente pour les dispenses pour les reprises d'études. Ces chiffres de 55 752, j'imagine que ce n'est pas par an. Si ? C'est par année ? On ne les retrouve pas dans les 137 000 de départ, ce sont des chiffres en plus. C'est tout à fait autre chose.

Je vous remercie pour cette précision.

(Mme Zrihen, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR LE « PLAN DE
DÉPART CHEZ CATERPILLAR »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES MESURES DE
RECONVERSION DESTINÉES AUX
TRAVAILLEURS MENACÉS PAR LA
FERMETURE DE CATERPILLAR »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Tzanetatos, sur le « plan de départ chez Caterpillar » ;
- de Mme Vandorpe, sur « les mesures de reconversion destinées aux travailleurs menacés par la fermeture de Caterpillar ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Madame la Ministre, le 2 février 2017, les travailleurs de Caterpillar et leurs collègues actifs dans les entreprises sous-traitantes se sont rendus au Gouvernement wallon, pour rencontrer les autorités régionales à la suite de la volonté de fermer le site, volonté exprimée en septembre 2016.

Comme dans de nombreuses procédures de licenciements collectifs, la phase d'information et les consultations liées à l'avenir des sites de production n'ont malheureusement pu infléchir la volonté de la direction générale de l'entreprise et l'inciter à revoir sa décision.

On va donc entrer dans la seconde phase prévue par la Loi Renault, à savoir la négociation des conditions de licenciement et singulièrement des indemnités prévues pour les licenciements collectifs.

Pourriez-vous nous faire état de l'avancement de ces discussions avec les représentants syndicaux ? On sait que le budget de la cellule de reconversion prévoit une somme de 5,2 millions d'euros. Pourriez-vous éventuellement nous détailler plus précisément comment ce montant va être utilisé afin d'aider les travailleurs de Caterpillar et les sous-traitants qui sont nombreux dans le cas d'espèce ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, même si l'on ne l'a jamais perdu de vue depuis l'annonce de sa fermeture, Caterpillar s'est rappelé à notre bon souvenir ces derniers jours. Le 2 février, les travailleurs de l'usine ont manifesté devant l'Elysette et ont été reçus par une délégation du Gouvernement.

Quelques jours auparavant, la direction avait rejeté le scénario de maintien partiel d'activités présenté par les cadres.

Un mouvement de grève a été lancé début de semaine dernière. Au même moment, la presse dévoilait un plan de reconversion élaboré par un groupe d'experts. Ce plan, baptisé Catch, vise à donner un coup de fouet à l'économie locale en misant sur une série de secteurs porteurs. Six à 8 000 emplois sont espérés en dix ans.

Nous avons également été informés des difficultés liées aux négociations du plan social ainsi que des craintes exprimées par le personnel ouvrier de n'en obtenir que la portion congrue au regard de ce qu'obtiendraient les cadres et les membres du management.

Enfin, plus de 600 travailleurs ont manifesté hier dans le quartier européen à Bruxelles pour rappeler leurs revendications, notamment leurs attentes en ce qui concerne le Fonds d'ajustement à la mondialisation. Le sujet était à l'ordre du jour d'une réunion de la *task force* européenne Caterpillar, réunissant la délégation syndicale, des représentants de la commissaire Thyssen, le ministre Marcourt, de la SOGEPa, du FOREm, et cetera.

L'enchaînement de ces événements nous inspire évidemment quelques questions.

Comme le disait mon collègue, même si la procédure Renault suit son cours, la fermeture apparaît quand même inéluctable. Des dispositions sont-elles déjà prises en vue de la reconversion des travailleurs menacés dans leur emploi ? Le FOREm et les organisations syndicales s'emploient-ils à la mise en

place de cellules de reconversion ? Si oui, combien ? Sur quels critères seraient-elles constituées ? Seront-elles communes aux travailleurs licenciés de Caterpillar et de ses sous-traitants qui, on le sait, sont également nombreux ? Qu'en est-il des travailleurs domiciliés dans les deux autres Régions du pays ? Une coordination est-elle en place avec ces entités fédérées et leurs organismes pour ces emplois respectifs ? Le Gouvernement appuiera-t-il auprès du Fédéral la demande d'un abaissement du seuil d'accès à la prépension à 52,5 ans ? Les syndicats fonderaient la demande sur la pénibilité des métiers concernés. L'argument vous semble-t-il plaidable ?

Une réunion de coordination avec les autorités fédérales et régionales devrait se tenir vendredi, semble-t-il. Qu'est-ce qui est à l'ordre du jour ? Quel régime de disponibilité sera appliqué aux prépensionnés ? Des efforts seront-ils déployés pour que les victimes de cette restructuration puissent trouver une vie de reconversion dans le fameux plan CatCh, puisque des informations divergentes ont été publiées à cet égard ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame, Monsieur les députés, depuis l'annonce de l'intention de fermeture du site de Caterpillar à Gosselies, le Gouvernement wallon suit avec grande attention ce dossier et surtout maintient des contacts très réguliers avec les organisations syndicales et avec la direction du site. Trois instances ont été mises en place pour anticiper les conséquences de ce dossier :

- d'abord une *task force* wallonne, qui réunit le Gouvernement wallon, les organisations syndicales, la SOGEPa, les consultants engagés sur une série de volets du dossier, le groupe d'experts industriels présidé par M. Jean-Pierre Hansen, le FOREm et le Comité de développement stratégique de Charleroi ;
- une *task force* européenne, qui réunit les représentants des autorités wallonnes, les organisations syndicales et la Direction générale emploi et la Commission européenne, qui d'ailleurs s'est réunie ce lundi, hier encore ;
- une cellule de coordination entre la Région et le Fédéral, qui réunit, comme son nom l'indique, le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral.

Lors de la rencontre du 2 février, en marge de la manifestation des travailleurs de Caterpillar, les organisations syndicales ont rappelé, aux autorités wallonnes, toutes leurs questions et leurs attentes. Elles portent sur des compétences fédérales : accès au régime de chômage avec complément d'entreprise, la question de la défiscalisation des primes de départ. Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion de la Cellule de coordination entre la Région et le Fédéral, qui est prévue aussi cette semaine.

Les représentants des travailleurs ont aussi plaidé pour la reprise du site par la Région. Différents scénarios sont à l'étude sous la houlette de la SOGEPa.

Enfin, plusieurs questions ont été formulées sur la préparation de la mise en place d'une cellule de reconversion.

En matière de cellule de reconversion, le décret du 29 janvier 2004 précise qu'une telle cellule peut être mise en place lorsqu'une entreprise procède à un licenciement collectif et que les organisations syndicales représentatives des travailleurs en font la demande. C'est important. La désignation de l'opérateur de reclassement, qui prendra en charge les travailleurs licenciés, se déroule dans la phase de négociation du plan social entre les partenaires sociaux.

Pour anticiper la mise en place d'une cellule de reconversion pour les travailleurs impactés par la fermeture de Caterpillar, le FOREm a identifié trois lieux d'accompagnement en fonction du domicile des travailleurs : Charleroi, La Louvière et Namur. Quand la fermeture sera confirmée, les travailleurs impactés tant chez Caterpillar que chez les sous-traitants pourront être accompagnés au sein de ces plateformes spécifiques.

En ce qui concerne les autres Régions du pays, une information permanente avec les Services publics de l'emploi, que ce soit FOREm, Actiris, VDAB ou ADG est assurée dans le cadre de Synerjob. Cette collaboration permet d'assurer la prise en charge des travailleurs impactés par la fermeture de Caterpillar quelle que soit la région où est située l'entreprise, ainsi que l'intégration des travailleurs wallons à la Cellule de reconversion.

À travers cette cellule de reconversion, le FOREm participera activement à la mise en place d'actions destinées à soutenir les travailleurs impactés et à aider les entreprises recruteuses à satisfaire leurs besoins en matière de recrutement. Afin de tenir compte de toutes les opportunités d'emploi existantes ou à venir, les actions de la cellule de reconversion intégreront les recommandations du plan de redéploiement économique de la zone de Charleroi Nord, que l'on a appelé Catch. Une réunion de travail entre le FOREm et le Cabinet de consultance Boston Consulting Group a d'ores et déjà été programmée à cette fin. J'ai eu l'occasion de les rencontrer pas plus tard que la semaine dernière.

En matière budgétaire, le Gouvernement a, dès l'annonce de l'intention de fermeture, prévu les moyens permettant de faire face aux conséquences de la fermeture de Caterpillar à Gosselies. Un budget de 5,7 millions d'euros a été inscrit au budget 2017, à savoir 1,7 million d'euros à destination des mesures économiques et 4 millions d'euros à charge du budget Emploi, pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Ces moyens seront mis à la

disposition du FOREm pour la cellule de reconversion Caterpillar.

Le projet d'affectation budgétaire sera validé par le Comité de gestion du FOREm, une fois la demande de cellule de reconversion activée par les représentants des travailleurs. Les moyens réservés par le Gouvernement doivent permettre l'aménagement des locaux sur les trois sites pressentis, l'engagement du personnel d'accompagnement, la création de modules de formation, les frais liés au contrat d'accompagnement des travailleurs participant aux activités de la cellule de reconversion, frais de déplacement et de garde d'enfants, prime d'un euro par heure, assurances, et cetera.

En matière de régime de disponibilité d'application pour les travailleurs plus âgés, le chômeur qui bénéficie d'un complément d'entreprise est soumis au contrôle de la disponibilité adaptée, telle que définie par le cadre normatif fédéral. Ce n'est pas la première fois que nous avons évoqué ce concept.

Concrètement, le chômeur visé par la procédure de la disponibilité adaptée est dispensé de l'obligation de rechercher activement un emploi. Il doit être et rester inscrit comme demandeur d'emploi et fournir la preuve de cette inscription.

Il doit, en outre, collaborer à un accompagnement personnalisé, proposé par le service régional de l'emploi, qui est adapté à ses compétences individuelles, à ses capacités physiques et mentales, ainsi qu'à l'expérience professionnelle qu'il a acquise.

L'accompagnement est aussi fonction de l'articulation du profil de compétences du chômeur âgé avec les besoins du marché du travail. Il s'agit donc d'une offre personnalisée et spécifique proposée dans le cadre d'un plan d'action individuel, si le profil du chômeur le requiert. Dans le cas d'un licenciement collectif, l'offre est assurée par les services de la cellule de reconversion mise en œuvre, le cas échéant.

Le FOREm évalue, globalement, le respect par le chômeur avec complément d'entreprise, de son obligation de disponibilité adaptée, au terme de l'accompagnement et au plus tard un an après le début de l'accompagnement personnalisé. L'évaluation globale a pour but d'apprécier si le demandeur d'emploi a collaboré tout à fait positivement aux actions qui lui auront été proposées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse assez détaillée. J'ai peut-être une petite question si vous voulez bien y répondre. Le plan tel que détaillé est-il un plan dit classique lorsque l'on envisage une cellule de reconversion ou a-t-il spécialement été mis au point pour la problématique Caterpillar ?

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - La mise en œuvre des cellules de reconversion sera effective d'abord et avant tout à la demande des organisations syndicales. Quand les organisations syndicales solliciteront la mise en œuvre des cellules, il y aura au niveau du FOREm des décisions relatives aux lieux, puisqu'il y a trois lieux pressentis. Cela conviendra-t-il aux objectifs des organisations syndicales ?

On entre dans le schéma plus classique de la mise en œuvre de cellules de reconversion. Il se peut aussi que des travailleurs puissent adhérer aux cellules déjà existantes aujourd'hui.

M. Tzanetatos (MR). - Je trouvais plus logique d'attendre ou d'avoir les garanties ou un sort définitivement scellé quant à l'avenir du site Caterpillar. On sait que les dirigeants ont décidé de quitter, mais pourrait-on y implanter une autre activité de type industriel ou non ? J'imagine que c'est la boîte de consultance qui travaille sur le sujet. Ne pas faire les choses à l'envers ou travailler chacun de son côté, mais avoir les garanties quant à un avenir ou non du site avant de prévoir toute une mesure de reconversion via les cellules.

Si Mme la Présidente est d'accord, je suis pour le débat interactif. C'est peut-être ce qui empêche les délégations syndicales de demander, à ce stade, la mise en place d'une cellule de reconversion.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'est intéressant et le dossier est d'ampleur donc cela nécessite aussi que l'on puisse s'entendre. Je crois que la loi Renault impose une procédure, qui est très formelle in fine, de phase 1 dans laquelle il y a des négociations entre les représentants des travailleurs et la direction de l'entreprise. Cette phase était nécessaire pour permettre aussi d'évaluer les éventuelles possibilités de préserver malgré tout une partie de l'activité.

Tous les efforts ont été faits, je pense, même la direction locale a porté elle-même un éventuel projet qui a été balayé d'un revers de la main par la direction de Caterpillar. Il ne m'appartient pas de juger évidemment. Il nous appartient de suivre attentivement pour voir dans quelle mesure nous pouvons soutenir ce qui a été fait dans le cadre de la mise en œuvre de cette *task force* successive et surtout du groupe de travail avec Boston consulting, présidé par M. Jean-Pierre Hansen. Je crois que la véritable volonté est de faire en sorte que ce site puisse retrouver vie le plus rapidement possible s'il se confirmait la fermeture définitive et s'il y avait des repreneurs potentiels, même partiels. Tout doit être analysé.

Ce travail est fait plutôt sous l'égide des outils économiques avec la SOGÉPA, avec les groupes de réflexion, notamment sur la stratégie plus localement

carolo, ce qui est tout à fait logique puisque l'on se situe dans un bassin. Tout cela a beaucoup de sens par rapport aux besoins des employeurs, aux projets d'avenir éventuels et donc aux compétences nécessaires.

Avant tout, ce qui va se passer, c'est évidemment la fin de la phase 1 qui approche, la demande de mise en œuvre des cellules de reconversion et probablement une étape préalable qui sera un bilan de compétences de chacun des travailleurs pour permettre à chacun de se repositionner – c'est un deuil à faire de l'activité – sur l'avenir professionnel qui peut être envisagé. Pour certains, ce sera l'occasion de rebondir sur un tout autre métier ; pour d'autres, ils essayeront peut-être de se profiler dans un secteur plutôt proche.

Tout cela est quelque chose qui est, in fine, assez personnel. Au-delà du grand débat total – sur quelles seront les primes octroyées, quel est le plan social, y aura-t-il défiscalisation, à quel âge pourront-ils partir à la prépension, et cetera –, il y a des travailleurs et des travailleuses qui sont intimement touchés dans leur chair par rapport à leur avenir professionnel.

Il y a tout un travail d'accompagnement ; c'est là que vont entrer en œuvre les spécialistes du FOREm. Nous espérons aussi que des perspectives de nouvelles activités pourront voir le jour avec le soutien de la Région pour ce qui concerne les montages financiers, par exemple pour la mise en œuvre, le lancement de ces activités et avec le soutien des outils de l'emploi comme le FOREm notamment et les cellules de reconversion ou les centres de compétences par exemple pour essayer de mettre en œuvre des formations très rapides pour pouvoir répondre au besoin de compétences attendues dans ces activités.

Tout cela est assez imbriqué. Il y a à la fois la procédure formelle et à la fois au plan plus personnel de ces travailleurs un accompagnement pour les aider sur un repositionnement personnel. Ensuite, une adéquation avec la perspective économique qui sera sur la table.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses précises et détaillées.

On sent bien, comme vous le disiez, qu'au-delà de l'aspect plus formel, il y a un drame humain. Les réponses que vous apportez sont, à l'échelle de ce drame humain, assez rassurantes. Elles montrent qu'un avenir pourra être possible pour nombre d'entre eux.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA SEMAINE DE TRAVAIL DE QUATRE JOURS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la semaine de travail de quatre jours ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Madame la Ministre, en décembre, suite à votre visite de Göteborg, revenons sur la problématique de l'IFAPME et du projet d'y installer la semaine de quatre jours. Je passe les détails de la question que j'ai pu répéter à maintes et maintes reprises.

Ceci étant, on a une information assez récente qui nous permet de peser l'intérêt ou non de refaire de cet IFAPME un centre expérimental en matière de semaine de travail réduite, puisqu'un de vos collègues socialistes, bourgmestre d'une commune bruxelloise, M. Kir, veut tenter la mesure à partir du 1er juillet 2018 en veillant à faire passer les travailleurs de plus de 55 ans en 4/5e sans perte de salaire. Vingt pour cent des quelque 600 employés pourraient bénéficier de ce traitement. Il faudrait engager une vingtaine d'équivalents temps plein pour compenser les heures non prestées. Une mesure qui s'évaluerait à plus ou moins 900 000 euros par an.

On a vu qu'une commune de la taille de Saint-Josse pouvait évaluer l'impact financier d'une telle mesure. Il serait intéressant que vous le fassiez aussi pour l'IFAPME.

Avez-vous une idée approximative, peut-être en nous précisant un peu plus la volonté qui est la vôtre, de la fameuse sortie dans la presse et même les quelques échanges que nous avons eus ici ? Qu'en est-il du caractère réalisable ou non de cette volonté de réduire, au sein de l'IFAPME, le temps de travail des travailleurs ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, la réduction du temps de travail ou le partage du temps de travail, je voudrais encore une fois le rappeler, est vraiment un débat de société. Il a toujours existé et nous devons bien constater qu'il a toujours conduit à une réduction progressive du temps de travail. C'est un constat qui fait partie de notre histoire, tant économique que sociale. L'accent mis, à l'occasion de la législation, du transfert de compétences et de la réforme des aides à la création d'emplois nous amène naturellement à mener un débat politique pour ensuite, in fine, prendre les décisions.

Je voudrais me réjouir des initiatives prises tant par mon collègue bruxellois, M. Kir, mais aussi de ma collègue bruxelloise, Mme Laanan, ou encore, plus proche, au sein du Gouvernement wallon, M. Lacroix.

Aujourd'hui, lancer la réflexion est indissociable de l'analyse de comment faire pour réduire ce temps de travail. Pour cela, toutes les expériences sont les bienvenues.

Je voudrais rappeler qu'à Göteborg, où je me suis rendue, le choix était fait d'implémenter une expérimentation dans un service public, puisque la maison de repos que nous avons pu visiter est une maison de repos qui dépend de l'administration de la Ville de Göteborg.

Ce qui est intéressant dans l'analyse d'impact de cette expérimentation, c'est que la ville possède plusieurs infrastructures de maisons de repos. Elle a mené le test dans une seule d'entre elles, ce qui a permis à des experts, notamment académiques, d'établir des comparaisons en termes d'organisation du travail, de productivité, de gestion des ressources humaines, de qualité de service, de bien-être au travail et de taux de satisfaction entre l'établissement où le personnel a bénéficié de l'expérience et ceux où le personnel a continué à conserver son statut antérieur sans réduction du temps de travail.

Quand je me suis rendue en Suède, je savais déjà que l'expérience allait se terminer. C'était justement pour que nous puissions avoir des explications sur les conclusions de l'expérience que j'avais tenu à pouvoir rencontrer tant les responsables de la maison de repos que les responsables politiques, ce en toute transparence, comme vous le savez, puisque j'ai déposé aux membres de la commission le rapport complet que j'ai reçu en Suède, ainsi que la présentation des résultats qui m'avait été faite – la présentation des résultats étant en anglais, le rapport étant en suédois, je le rappelle, mais peut-être a-t-on trouvé une solution pour la traduction.

Les conclusions sur les plans du bien-être au travail et la qualité du service sont extrêmement positives pour les travailleurs et pour leurs familles. Plus de temps libéré pour mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle, mais c'est aussi au bénéfice total des résidents – on est dans une compétence où le social a beaucoup d'importance – qui ont bénéficié de personnel soignant beaucoup plus attentif, beaucoup plus productif sur le lieu du travail, avec – et ce n'est pas négligeable – le volet d'une diminution significative du taux d'absentéisme.

Le premier constat est que, globalement et humainement, l'expérience est tout à fait positive.

Au niveau du coût, facteur incontournable quand on est gestionnaire public, le contexte politique actuel de la

Ville de Göteborg et ses priorités d'affectation budgétaire ne permettent pas de continuer l'expérience.

Néanmoins, l'expérience va permettre de poursuivre les analyses et les études menées au niveau de l'Université de Göteborg pour valider à plus long terme les effets en termes de santé des travailleurs et en termes de diminution du taux d'absentéisme au travail.

Pour moi, l'expérience se révèle donc positive. J'ai eu le loisir d'en débattre concrètement, d'une part, sur le plan de la maison de repos, mais politiquement, d'autre part, lors de la mission, en décembre dernier.

Comme je l'ai déjà évoqué avec vous, je propose de lancer une expérience de réduction du temps de travail ou de partage du temps de travail au sein de l'IFAPME. L'institut, qui occupe actuellement 350 personnes – deux fois moins que la Commune de Saint-Josse – fait effectivement partie des OIP qui relèvent de ma tutelle.

L'expérience, dont la forme et les balises restent encore à définir, fait partie des objectifs qui seront définis et négociés avec le comité de gestion de l'institut dans le cadre du travail de préparation du futur contrat de gestion 2017-2022.

La direction générale de l'institut, comme le Comité de concertation de base, sera associée aux travaux. Il faudra décider des mesures qui seront prises pour baliser au mieux cette expérimentation.

Il est dès lors prématuré d'évoquer la semaine de quatre jours ou encore l'idée d'expérimenter cela aux plus de 55 ans, comme dans les exemples antérieurs.

Mon objectif est de mettre en place une réduction collective du temps de travail qui, potentiellement, touche toutes les fonctions de l'OIP, toutes les catégories d'âge qui y travaillent. C'est sur cette base que je travaillerai avec les instances de gouvernance de l'IFAPME – je ne dis pas que ce sera le cas, je dis que je travaillerai sur ces bases.

En tant que ministre de tutelle de l'IFAPME en qualité de ministre de l'Emploi, si la création d'emplois constitue un enjeu prioritaire, la qualité de l'emploi, le maintien du niveau de salaire des travailleurs et l'amélioration du bien-être au travail, comme de la qualité de l'offre de services et des prestations de l'IFAPME au bénéfice des jeunes, des travailleurs et des candidats entrepreneurs et des entreprises restent des objectifs essentiels.

Au cœur des travaux initiés dans le cadre de la mise en place de ce projet résident évidemment les moyens nécessaires pour assurer le succès de mise en œuvre et les embauches compensatoires. Le tout est à envisager avec les instances de l'IFAPME. En politique, comme dans d'autres domaines de la vie en société, si, collectivement, nous avons la volonté de trouver des solutions, nous en trouverons.

Il nous appartiendra ensuite d'évaluer et comparer les différents modèles expérimentés et d'agrèger les pratiques qui se seront avérées les plus pertinentes et les plus efficaces pour ensuite, le cas échéant – mais là, on sera bien après les expérimentations – imaginer l'idée d'expérimenter à d'autres structures et sous d'autres formes. À tout le moins, j'envisage cette expérimentation comme étant une manière de faire avancer le débat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Me dire que c'est un débat politique qui doit avoir lieu, non, parce que l'on est tous d'accord sur l'utilité d'une réduction du temps de travail, sur les bienfaits que cela peut avoir sur le moral, sur le bienfait et les conséquences que cela peut avoir au niveau de l'absentéisme, au niveau de la santé. Tout le monde serait d'accord pour dire que si l'on peut travailler moins pour le même salaire, cela nous permettrait de faire d'autres activités un peu plus ludiques, un peu plus familiales, un peu plus sportives et qui, forcément, auraient un impact sur notre bien-être de manière générale.

La vraie question – et c'est pour cela que l'on dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre – est : avant de partir dans une idéologie par rapport à une réduction du temps de travail, même si c'est un débat intéressant, il faut savoir si, financièrement, c'est possible ou pas. Pourquoi aller discuter pendant des heures et des heures sur un projet, aussi bien soit-il, sur lequel on s'accorde tous sur les bienfaits qu'il pourrait avoir sur la santé et au niveau de l'emploi en Wallonie, alors que financièrement, il n'est pas supportable ?

L'expérience à Göteborg où ils vont peut-être continuer une étude, de manière précise, sur les bienfaits que pourrait avoir cette réduction de temps de travail est intéressante, mais l'expérience tire quand même une première conclusion, à savoir que, financièrement, ce n'est pas supportable. À Saint-Josse, ils ont mesuré ou tenté de mesurer l'impact. Je ne sais pas si 900 000 euros, c'est supportable ou pas pour une commune comme Saint-Josse. Vous comparez la taille de la commune au niveau de son personnel, mais c'est 20 % de son personnel qui est concerné, donc cela fait 120 personnes. L'IFAPME, vous avez annoncé que c'était 350 personnes. On pourrait sensiblement être proche de l'expérience vécue ou de l'analyse *self-supporting* de cette mesure qui pourrait être vécue par la Commune de Saint-Josse. Je ne pense pas, avec le climat financier que l'on connaît au niveau des différentes instances communales, qu'une charge de 900 000 euros soit vraiment supportable pour une commune, quelle qu'elle soit.

On peut définir plein de règles, on peut envisager plein d'idées et l'on peut se mettre autour de la table pour avoir le même constat quant au bienfait d'une

réduction du temps de travail. J'adorerais avoir une réduction du temps de travail, je m'occuperais un peu plus de mes enfants, mais est-ce financièrement supportable aujourd'hui ? Malheureusement, toutes les expériences, quelles qu'elles soient, nous amènent à la même réponse : non, ce n'est pas financièrement supportable.

Oui, en politique comme dans tout, si l'on veut, on peut, mais trouvez-moi la solution. Si vous avez une baguette magique, j'attends de voir votre tour de magie. Pour l'instant, je n'ai pas encore eu de réponse satisfaisante. On reste, concernant cette volonté de réduire le temps de travail, à des effets d'annonce, mais en matière budgétaire, je ne sais pas comment l'IFAPME pourra supporter cela. D'accord, si vous lui octroyez un budget de fonctionnement bien plus important pour tenter l'expérience, mais alors, forcément, vous devrez le réduire ailleurs ou alors vous allez le chercher dans le portefeuille de vos collègues. Vous y êtes arrivée ici pour votre dernier budget, pourquoi pas encore une augmentation ? On verra.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Un petit retour. Je n'ai pas l'habitude de répliquer, mais je trouve que le débat est aussi un débat très important. Chacun aura sa vision des choses, bien entendu. C'est la raison pour laquelle nous appartenons à des mouvements politiques différents. Cela fait partie du terrain politique dans lequel nous évoluons.

Je pense fondamentalement qu'en France, on a vu une série d'entreprises – elles sont plusieurs centaines – à s'être impliquées dans la réduction du temps de travail. Au lieu de tourner, par exemple, à trois pauses pour une journée, ils ont décidé de tourner à quatre pauses de six heures, plutôt que de trois pauses de huit heures. Ces entreprises y ont trouvé quelque chose de positif, puisque, aujourd'hui, elles travaillent toujours selon ce modèle-là. Il y a véritablement quelque chose à aller chercher.

Certes, cela a un coût, mais cela n'a-t-il pas un coût de société aussi que toutes ces maladies, ces burn-out, ces personnes qui ne sont pas en adéquation avec leur idée d'un épanouissement de vie professionnelle ou familiale ?

Au-delà du coût financier que vous évoquez strictement et uniquement, il y a probablement d'autres avantages à aller chercher. Si je ne vous donne pas d'éléments purement financiers, c'est parce que, justement, je veux que l'IFAPME et ses instances puissent aussi être porteurs de la solution à expérimenter, savoir si on le fait sur l'ensemble du personnel – c'est ma volonté, mais je me plierai à ce que les instances souhaitent faire – et essayer de dégager

une marge budgétaire qui nous permettrait d'expérimenter un modèle.

Nous verrons et nous aurons j'espère l'occasion d'en débattre entre nous, à tout le moins ouvrir le débat me semble très important. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Alors on parle non pas de réduction du temps de travail, mais d'aménagement du temps de travail. Dans ce cas, la mesure, quelle qu'elle soit envisagée, doit être réfléchi en disant : « Vous avez parlé du coût que pouvait représenter l'absentéisme, mais au sein de l'IFAPME, menons une enquête. Quels sont votre taux d'absentéisme, votre nombre de burn-out, quel est le coût pour la sécurité sociale, et cetera ? » Après, regardons le potentiel de gain sur ces différents postes. On peut envisager, même si tout ne dépend pas des compétences régionales, à titre expérimental, de débloquer un budget compensant le gain que l'on offrirait sur différents postes. Cela doit être réfléchi et bien programmé dans le temps avec une méthode claire et précise.

Là, pour l'instant, comme je vous l'ai dit, je crois que l'on est dans des effets d'annonce et l'on n'a pas encore vraiment réfléchi, même si c'est, j'ai bien entendu, votre volonté, si c'est à l'IFAPME, de réfléchir sur l'ampleur de cette mesure et sur la manière dont elle sera appliquée.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'OPÉRATION
SÉDUCTION DU PATRONAT FLAMAND À
L'ÉGARD DES TRAVAILLEURS WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'opération séduction du patronat flamand à l'égard des travailleurs wallons ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, les provinces de Flandre-Orientale ainsi que de Flandre occidentale sont les régions du pays qui comptent le moins de chômeurs. D'après Eurostat, elles font même partie des régions d'Europe ayant le taux de chômage le plus bas. Cette situation de quasi-plein-emploi confronte les entreprises flamandes à une pénurie de main-d'œuvre sur leurs terres. Le patronat flamand souhaite donc se lancer dans un « tour de Wallonie » à la rencontre des travailleurs wallons, afin de combler cette pénurie de main-d'œuvre.

Le FOREm s'est exprimé ; il temporise en évoquant que rien de concret n'a encore été avancé. A contrario, le secteur du recrutement applaudit l'initiative.

Deux raisons expliquent jusqu'à présent les difficultés pour la Flandre de recruter en Wallonie : d'une part, la distance géographique ; d'autre part, la connaissance des langues qui fait souvent défaut aux travailleurs wallons.

Des mesures ont été prises par le FOREm afin de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi au nord du pays, tel que l'engagement de conseillers bilingues. La Wallonie possède une main-d'œuvre dont les entreprises flamandes ont besoin, mais nous savons que les exigences linguistiques et techniques de nos voisins freinent l'embauche de nos demandeurs d'emploi.

Selon moi, il doit s'agir ici d'un partenariat entre les deux Régions. Pourquoi ne pas sensibiliser davantage le patronat flamand à l'embauche de travailleurs wallons ? Pourquoi ne pas favoriser davantage l'immersion en entreprise pour favoriser l'acquisition de la langue ?

Des partenariats existent-ils déjà à ce niveau entre le VOKA et l'Union wallonne des entreprises ? Si oui, quelles actions sont-elles mises en place pour favoriser l'embauche de travailleurs wallons au nord du pays ?

Le FOREm travaille-t-il avec le VDAB en ce sens ? Dans ses déclarations, le FOREm semble réticent. Pour quelle raison ? Des actions en ce sens ont-elles déjà été menées par le passé sans avoir abouti ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Synerjob, Fédération des services publics régionaux de l'emploi et de la formation, qui rassemble VDAB, FOREm, Actiris, ADG et Bruxelles formation, s'est précisément donné comme mission principale de renforcer la mobilité interrégionale. À travers différents accords de coopération, l'objectif est donc d'unir les efforts et de mutualiser les ressources de chacun de ces services publics de l'emploi et de la formation, pour relever tous les défis posés par les distorsions observées sur le marché de l'emploi de notre pays, notamment en stimulant la mobilité. Ce sont bien des actions concrètes qui sont mises en œuvre conjointement par les Services publics de l'emploi et qui sont renforcées d'année en année.

D'abord, l'échange automatisé ou ciblé d'offres d'emploi entre ces différents organismes, plus particulièrement les offres liées à des fonctions critiques ou à des métiers en pénuries. C'est aussi la mise en place de conseillers bilingues qui proposent des modules collectifs d'information sur le marché de l'emploi en Flandre et des séances d'information pour des secteurs spécifiques ou parfois aussi qui abordent les questions

de grands projets de recrutement – on l'a vu chez Ikea, par exemple ; cela pourrait se passer de l'autre côté de la frontière.

C'est la constitution d'équipes mixtes de conseillers du VDAB et du FOREm – on pense plus particulièrement aux conseillers en entreprises – pour prospecter et gérer activement les offres d'emploi qui émaneraient d'entreprises flamandes.

C'est l'aide à l'inscription comme demandeur d'emploi libre au VDAB, qui permet au demandeur d'emploi wallon de recevoir des offres de la part des conseillers du VDAB, selon les critères qu'il aura lui-même sélectionnés.

C'est la sensibilisation des entreprises flamandes au recrutement de main-d'œuvre au-delà de la frontière linguistique.

C'est l'organisation d'événements de grande ampleur, par exemple les *jobdatings* ou des bourses à l'emploi, des *jobbeurs*, comme on dit de l'autre côté de la frontière, avec des candidats et des grands employeurs, en Wallonie et en Flandre.

Enfin, la formation professionnelle n'est pas laissée pour compte dans cette coopération, puisqu'une convention-cadre Synerjob a été signée afin de favoriser et de faciliter la mobilité interrégionale entre tous les stagiaires de la formation.

Au-delà de la coopération interrégionale mise en place de manière structurelle au sein de Synerjob, des synergies et coopérations se construisent également entre le FOREm et le VOKA. Ainsi, depuis la fin 2016, les services du FOREm en Wallonie picarde collaborent avec le VOKA pour mobiliser les demandeurs d'emploi wallons et apporter une réponse aux besoins des entreprises flamandes prêtes à engager ces travailleurs wallons. La coopération donnera lieu à l'organisation conjointe d'une bourse à l'emploi appelée « Shop a Job » qui aura lieu dans le courant 2017, dont une première à Tournai, fin mars prochain. Les services du VDAB seront pleinement associés.

Par ailleurs, la Wallonie collabore avec le VOKA dans le cadre de plusieurs projets Interreg, notamment le projet « Emploi sans frontières », dans lequel le FOREm et le VOKA sont tous deux opérateurs. Le projet « Compétences sans frontières » réunit quant à lui le FOREm et l'UNIZO et vise l'augmentation des compétences et de la création d'emplois dans la même zone transfrontalière.

Ces actions contribuent fortement à la mobilité des chercheurs d'emploi. L'année dernière, au niveau de la direction territoriale Hainaut du FOREm, 7 219 demandeurs d'emploi se sont insérés dans des entreprises actives en Flandre.

Outre la convention-cadre, une offre de formation en néerlandais est proposée dans les différents centres de formation et centres de compétence sur l'ensemble des directions territoriales du FOREm. J'ai déjà eu l'opportunité de le développer. Il s'agit de modules intensifs en néerlandais, depuis le « niveau débutant » jusqu'au « niveau avancé », mais aussi toute une série de modules de langues spécialisés intégrés ou non aux formations métiers ; un module entreprise virtuelle, associé notamment aux métiers de bureau, qui offre à de jeunes demandeurs d'emploi une véritable mise en situation en entreprise et permet de simuler, en néerlandais notamment, le lancement sur le marché d'un nouveau produit en occupant un poste virtuel qui correspond à un certain profil.

C'est un module de recherche d'emploi, proposé en néerlandais notamment, qui permet au demandeur d'emploi de travailler son CV, sa lettre de motivation et de se préparer à son entretien d'embauche en néerlandais.

Ce sont des tables de conversation en néerlandais. C'est encore, dans le cadre de l'apprentissage du néerlandais en ligne, tant l'IFAPME que le FOREm qui travaillent avec la plateforme Wallangues et collaborent avec l'opérateur pour établir une liste de métiers qui seront prochainement illustrés par des vidéos interactives.

Enfin, le plan Marshall 4.0 a permis de mobiliser pour le nouveau plan Langues un budget annuel de 7 millions d'euros dédiés à six mécanismes de bourse d'immersion pour les demandeurs d'emploi, les jeunes en formation en alternance, les jeunes rhétos et les diplômés du supérieur. Les bourses « demandeurs d'emploi et jeunes rhétos » soutiennent notamment la réalisation de stages linguistiques de 12 semaines en entreprise en Flandre.

En 2016, une quinzaine de bourses ont été octroyées pour ces stages en entreprises et 32 bourses ont été octroyées pour une immersion en école de langue aux Pays-Bas et en Flandre.

Une campagne de promotion des bourses langues 4.0 sera bientôt lancée par le FOREm et mettra particulièrement l'accent sur les immersions en néerlandais, que ce soit chez nous, en Flandre, ou à l'étranger.

Les collaborations entre la Wallonie et la Flandre sont donc tout à fait réelles et le FOREm est particulièrement actif en matière de promotion de la mobilité interrégionale, dès lors qu'il a pour mission de favoriser le *matching* entre l'offre et la demande d'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je vous remercie, Madame la Ministre. Je pense que c'est un point particulièrement

important dans la mesure où les chiffres sont parlants, puisque nous avons lu dans la presse les chiffres des emplois restés vacants en Flandre et en Flandre occidentale en 2016, ils étaient de plus de 9 188 exactement, et il semblerait qu'ils approchent les 100 000 sur la totalité du territoire flamand. Je pense donc que c'est vraiment une politique qui doit retenir notre attention.

Vous avez parlé des actions et notamment, de la possibilité des chômeurs de s'inscrire au VDAB sous la forme d'une inscription libre. Ce sont des choses autour desquelles il faut peut-être faire plus de publicité. Vous avez parlé d'une campagne pour les bourses en langue, mais je pense que l'autre type de mesure, l'inscription libre me paraît également importante.

Quelque chose m'avait un peu intrigué dans la presse. Vous avez parlé de ces initiatives qui sont lancées dans le Tournaisis et qui s'appellent « Shop a Job ». Dans la presse, j'avais été un peu inquiétée par les propos de Mme Vieillevoye qui est directrice du service entreprises du FOREm qui, fin janvier, disait encore : « On est en train d'organiser les choses, il n'y a encore rien de concret, de prêt ». Cela signifie-t-il que, depuis fin janvier, les choses ont avancé ? Je l'espère.

Dernier élément que je souhaitais relever, j'applaudis les 7 millions d'euros mis dans les plans Langues avec des stages en entreprises en Flandre. Je pense qu'il y a non seulement l'apprentissage de la langue qui doit être travaillé, mais aussi l'image du travailleur wallon et la perception de cette image par les entreprises flamandes. Je le dis en connaissance de cause, mon fils aîné travaille pour un Anversois et il est le seul Wallon à avoir été engagé dans cette entreprise, parce que l'image du Wallon n'est pas très valorisée ou très valorisante.

Je pense donc qu'au-delà du problème de la langue, il y a malheureusement un déficit d'image du Wallon dans les têtes de nos voisins du nord.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Votre fils va redorer le blason et va permettre de faire en sorte qu'il y ait une confiance renouvelée.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, ma question est d'ordre théorique et général, mais elle n'est évidemment pas sans lien avec le dossier Caterpillar dont nous avons déjà parlé. Le journal français *Les Échos* a récemment consacré un article substantiel au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Créé en 2006, ce fonds a pour objectif d'aider les salariés licenciés « pour cause de mutation du commerce international et de la mondialisation » à retrouver un emploi.

En substance, l'analyse conclut à un bilan nettement décevant.

Le fonds serait trop peu connu. Les États membres y auraient trop peu recours. Certains même ne le voient pas d'un bon œil, estimant qu'il n'incite guère les gouvernements à adopter des réformes structurelles pour redynamiser leur marché du travail et les pousse à vivre aux crochets de l'Europe.

Le nombre de dossiers traités est faible : 144 à la fin 2015, pour 576 millions d'euros et 130 000 salariés. En 2016, on n'a enregistré que six demandes. De 500 millions d'euros, les moyens d'intervention ont été réduits à 150 millions d'euros.

Les observateurs mettent en cause une procédure trop lente – le fonds n'intervient qu'en bout de chaîne – il ne cible que les grandes entreprises et les licenciements massifs, de 500 personnes au moins, il aide les travailleurs, mais pas la reconversion des bassins, enfin, il s'écarte de sa cible d'origine ; une grande majorité des dossiers traités sont liés à la crise financière.

Par ailleurs, le fonds s'est lancé dans l'aide aux NEET, les jeunes ni en formation, ni à l'emploi.

De manière très ouverte, partagez-vous cette analyse ? Quels dossiers wallons ont bénéficié d'une intervention de fonds et pour quel montant ? Avec quel taux de reconversion ? Des secteurs en crise et non pas seulement aux entreprises en restructuration ou ayant cessé leurs activités peuvent-ils en bénéficier ? Je pense notamment au domaine du verre.

Des NEET wallons ont-ils, à ce jour, bénéficié de l'aide du fonds puisque l'article évoque ce nouveau champ d'intervention ? Qu'en est-il concernant plus précisément le dossier Caterpillar ? En réponse à une question parlementaire, vous aviez indiqué qu'avec le ministre Marcourt, vous alliez entreprendre des démarches non seulement pour obtenir l'intervention du fonds, mais aussi une procédure simplifiée et plus rapide. Quelles sont les actions additionnelles aux cellules de reconversion qui pourraient être soutenues ? Autrement dit, l'intervention du fonds pourra-t-elle financer des actions spécifiques, complémentaires aux mesures de reconversion classiques qui sont habituellement soutenues par la Région ?

Enfin, ce point ne figurait pas dans ma question initiale au moment de son dépôt. Si vous pouviez y répondre, je vous en remercierais puisque cela concerne un élément de réponse. Au sortir de la *task force* d'hier, un représentant syndical a annoncé que l'Europe pourrait débloquer 20 millions d'euros. Avez-vous, vous aussi, cette information ? Comme c'est une question ajoutée, je ne sais pas si vous saurez y répondre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, depuis 2013, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation – FEM – est intervenu en Wallonie à la reconversion de plus de 4 000 travailleurs issus de dix entreprises actives dans les secteurs de la sidérurgie, du verre et de la construction de machines de génie civil.

Il s'agit des entreprises Carsid, Duferco-NLMK, Saint-Gobain Sekurit, Arcelor, Caterpillar, AGC et Saint-Gobain Glass dans le cadre d'un dossier commun Secteur Verre Hainaut-Namur, Carwall, Caterpillar et Doosan dans le cadre d'un dossier commun Secteur Machines Hainaut.

Le FEM peut intervenir soit dans le cas de la restructuration ou de la fermeture d'une entreprise unique, ayant éventuellement un impact en cascade sur ses sous-traitants, soit dans le cas de la fermeture ou de la restructuration de plusieurs entreprises d'un même secteur, dans une ou plusieurs provinces contiguës.

La condition d'intervention du fonds est que minimum 500 travailleurs soient licenciés au cours d'une période de quatre mois – entreprise unique – ou neuf mois dans le cadre d'un dossier relatif à un secteur.

Le FEM complète l'accompagnement mis en œuvre par le FOREm et les organisations syndicales, via le dispositif des cellules de reconversion, par des mesures additionnelles telles que : formations spécifiques sur mesure, ateliers de préparation au recrutement animé par un expert en ressources humaines, organisation de rencontres employeurs-travailleurs, modules de renforcement de la confiance en soi, initiation aux métiers de l'enseignement, sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale, vidéo et atelier pour aider les travailleurs âgés à surmonter les préjugés notamment liés à l'âge, et cetera.

À ce jour, cinq cas d'intervention du FEM ont été clôturés et deux sont toujours en cours, à savoir les deux dossiers sectoriels Verre et Machines. Les budgets octroyés par dossier oscillent entre 1 800 000 euros et 2 600 000 euros en fonction du nombre de travailleurs concernés.

Environ 65 % des travailleurs licenciés tenus à une recherche active d'emploi se sont réinsérés dans l'emploi au terme des actions menées dans les cellules de

reconversion et avec le soutien du FOREm. Ce résultat monte à près de 70 % pour le premier dossier Caterpillar.

Pour les dossiers wallons, le FEM a eu et continue à avoir un impact significatif sur l'aide à la reconversion des travailleurs licenciés en permettant d'élargir le panel d'activités proposées aux travailleurs en reconversion, notamment en matière de formations qualifiantes ou de soutien à la création d'activités.

Avec le soutien du FEM, le FOREm mène avec ses partenaires, un projet de remobilisation et d'accompagnement de jeunes NEET, de 18 à 25 ans, dans les bassins de Charleroi et Mons.

Depuis septembre 2016, 72 jeunes bénéficient du dispositif innovant d'accompagnement. Le public est amené à croître au cours de 2017.

Le dispositif vise à proposer aux jeunes une offre d'activités en fonction de leurs intérêts et de leurs profils. Les jeunes sont encadrés par une équipe composée de conseillers du FOREm et d'accompagnateurs sociaux. Le programme d'actions s'inspire de la méthodologie et de la dynamique collective mises en œuvre dans les cellules de reconversion.

Dès l'annonce de la fermeture de Caterpillar, le Gouvernement wallon a pris des contacts avec la Commission européenne pour faciliter l'introduction d'une demande d'intervention du FEM pour aider à la reconversion des travailleurs de Caterpillar et de ses sous-traitants.

Le FOREm finalise aujourd'hui la demande et des réunions régulières sont organisées avec les services de la Commission pour s'assurer d'une intervention rapide et optimale du fonds.

Parmi les mesures complémentaires envisagées pour l'accompagnement des travailleurs licenciés figurent l'organisation de formations spécifiques sur la base des besoins des travailleurs licenciés, la collaboration avec le consortium de validation des compétences – c'était une demande forte, notamment des organisations syndicales – le soutien à la reprise d'études et à la mobilité – peut-être en lien avec la question précédente – un dispositif intégré de soutien à la création d'activités individuelles ou collectives et le renforcement des actions menées actuellement à destination des jeunes NEET.

En ce qui concerne le montant, je n'ai aucun écho très formellement, je dois bien vous l'avouer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour ces informations. En Belgique, on est bien au courant de ce

fonds et on y a recours en toute concertation lorsque nous en avons besoin. Là aussi, c'est un élément à souligner quant à la motivation et à l'investissement du Gouvernement wallon pour soutenir ces entreprises et ces salariés.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES COÛTS
D'ÉCHANGE ET LA DÉDUCTIBILITÉ FISCALE
DES TITRES-SERVICES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les coûts d'échange et la déductibilité fiscale des titres-services ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, nous le savons, les titres-services rencontrent un franc succès en Région wallonne. Ainsi, pas moins de 31 286 684 titres-services y ont été achetés en 2015, selon les statistiques fournies par l'ONEM. C'est chaque fois la société Sodexo qui en assure et l'émission et la transaction en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Malgré ces points communs, de grandes différences existent entre les Régions.

D'abord, lorsqu'il arrive à expiration, le titre-service papier peut être échangé contre d'autres titres papier au prix d'un euro par titre en Région wallonne et seulement pour 0,50 euro en Flandre.

Ensuite, il est possible d'échanger les titres-services papier contre des titres-services électroniques. Cette mesure est logique, puisque le Gouvernement wallon souhaite intégrer pleinement le numérique dans le quotidien des citoyens. Il vous coûtera un euro par titre en Wallonie, alors qu'en Flandre c'est gratuit.

Enfin, la déductibilité fiscale varie fortement selon les Régions. Elle est de 10 % chez nous, alors qu'elle est de 15 % à Bruxelles et de 30 % en Flandre.

En conclusion, le Wallon est perdant sur les deux tableaux. Un titre-service perd 11 % de sa valeur dès que l'on introduit une procédure d'échange et la fiscalité y est trois fois moins avantageuse qu'en Flandre.

Je souhaite donc vous poser les questions suivantes : comment vous positionnez-vous face à ce double constat ? N'y a-t-il pas moyen de diminuer le GAP qui sépare la Wallonie de la Flandre au niveau des coûts ? Si oui, sur quel levier pensez-vous pouvoir agir ?

Avec de tels prix, ne craignez-vous pas un retour « au noir » ? Dans ce contexte, combien de titres-services ont été émis en 2016 en Région wallonne ?

J'avais les chiffres de 2015 pour voir s'il y avait progression ou régression par rapport à 2015. Ce constat est-il similaire dans les autres Régions ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, les premiers résultats de janvier 2017 qui me sont communiqués par le FOREm, indiquent, comparativement au mois de janvier de l'année 2016, une croissance de 8,86 % des titres-services émis.

On peut donc en conclure que le secteur des titres-services non seulement se stabilise, mais est même en légère croissance, et ce malgré la diminution de la déductibilité fiscale décidée par le Gouvernement wallon, comme l'avait en outre déjà évoqué l'étude PwC, souvenez-vous, lorsqu'ils étaient venus nous présenter leur étude en séance de commission.

Le Gouvernement wallon s'est engagé, via la DPR, à ne pas augmenter la valeur faciale des titres-services, à soutenir les entreprises qui investissent dans la qualité de l'emploi, ainsi que dans la formation de leurs travailleurs, et à indexer 100 % de la valeur du titre remboursé aux entreprises. Ce sont donc bien au respect de ces engagements que je me suis attelée.

Durant toute l'année 2016, une concertation a été menée avec le secteur via des tables rondes régulières. Ces tables rondes ont réuni la société émettrice Sodexo, le FOREm, la DGO6 du service public de Wallonie. Pendant que Bruxelles et la Flandre indexaient la valeur des titres-services de 2 %, de 73 %, c'est-à-dire un passage de 22,04 euros à 22,35 euros pour la valeur de remboursement des titres aux entreprises agréées, la Wallonie modifiait la législation pour indexer la valeur de remboursement des titres à 2 % de 100 %, soit un passage de 22,04 euros à 22,48 euros le titre.

Par ailleurs, les contrats de travail des aides ménagères-titres-services tendront progressivement vers le mi-temps minimum. La formation des travailleurs et travailleuses a été soutenue et devrait porter sur un minimum de neuf heures de formation par an et par ETP. Le catalogue des formations sera étendu, sur proposition de la commission réunie au Conseil économique et social de Wallonie afin de permettre une plus grande mobilité professionnelle des travailleurs.

La Région wallonne est également la seule région à avoir réintroduit le numéro 0800 gratuit pour la déclaration des prestations par les travailleurs.

Si les mesures prises en Wallonie contribuent effectivement à soutenir tant la pérennisation des entreprises titres-services que la qualité de l'emploi, à laquelle se ralliait la résolution déposée, en juillet dernier, par les commissaires de notre Commission Emploi-Formation, force est de constater que le coût du

remboursement des titres-services périmés ou de leur échange contre des titres-services électroniques ou encore la diminution de la déductibilité fiscale n'ont pas affecté l'engouement des Wallonnes et des Wallons pour le dispositif.

Concernant la question du possible retour au noir, les chiffres qui me sont parvenus du FOREm font état de 31 823 334 titres émis en 2016, soit une augmentation de près de 2 % par rapport à 2015.

Enfin, je terminerai en assurant que les équipes en charge de cette nouvelle compétence sont particulièrement attentives à l'ensemble des remarques. Tant celles qui émanent des utilisateurs que celles qui émanent des travailleurs ou encore des entreprises agréées. L'évaluation de la mise en œuvre du dispositif en tiendra compte, notamment pour la rédaction du futur cahier spécial des charges lié au marché avec la société émettrice de titres-services en vigueur depuis le 1er janvier 2016 pour deux ans.

Il faudra, à un moment donné, le reconduire et nous pourrons tenir compte des éventuelles remarques et préciser certaines modalités.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Trois bonnes nouvelles :

- l'augmentation de 8 % en 2016 par rapport à 2015 ;
- on le savait, l'indexation 100 %, ce qu'apparemment les autres Régions n'ont pas fait ;
- l'augmentation des tâches pour les travailleurs.

Ceci dit, vous dites que tout cela n'a pas affecté l'achat des titres-services, vous l'avez démontré, mais j'ai envie de dire : « ... n'a pas encore affecté ». On sait quand même bien que l'on est sur le fil du rasoir. On est du bon côté, tant mieux. Si je pouvais me permettre une suggestion, l'on sait bien que depuis la régionalisation, forcément il y a trois marchés publics qui y sont affectés et c'est chaque fois Sodexo qui a emporté les trois marchés. On sait bien que Sodexo a augmenté son prix, puisque au point de départ, il ne savait pas qu'il allait engranger les trois marchés.

Ne pourrait-on pas mettre dans le cahier des charges que s'ils emportent le marché dans les trois Régions, que le prix de vente est diminué d'autant de pour cent par rapport à ce qu'ils annonceraient initialement s'ils n'emportent que d'un côté ? Cela vous ferait récupérer de l'argent, puisque finalement l'on sait bien qu'avant, quand c'était fédéral, cela coûtait moins cher quand Sodexo avait le marché pour l'ensemble des trois Régions.

On ne risque rien d'essayer de négocier les marchés et les gains que vous auriez renfloueraient les caisses de la Région wallonne, ce ne serait pas plus mal.

- La séance est suspendue à 15 heures 44 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 48 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RETOMBÉES DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ALTERNATIVES EN TERMES D'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les retombées du développement des énergies alternatives en termes d'emploi ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, le changement énergétique est en cours. À l'exception de l'un ou l'autre, les responsables dans le monde politique ont reconnu le besoin d'agi, également dans notre Région. Même si plusieurs parlementaires soulignent que ce changement ne se réalise pas assez vite, l'on constate une inflexion de la part des autorités dans leur ensemble.

C'est toujours important d'analyser toutes les conséquences possibles ou probables de ces développements, surtout dans le secteur de l'énergie, qui est comme beaucoup de secteurs, très sensibles aux changements politiques.

C'est pour cela que j'aimerais connaître votre avis sur les conséquences socioéconomiques du changement énergétique : quel bilan actuel tirez-vous pour la Région wallonne ? Confirmez-vous que les chiffres de l'emploi dans le secteur énergétique pendant les cinq dernières années sont plutôt négatifs ? Quelles précisions aimeriez-vous fournir en ce qui concerne ce développement ?

Comment le Gouvernement wallon fait-il en sorte que le secteur énergétique en Région wallonne reste un champ prometteur pour l'emploi et qu'il grandisse ? Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est important d'investir plus dans la recherche sur les énergies alternatives et durables, afin de garantir que le savoir-faire concernant toutes ces nouvelles technologies reste

en Région wallonne au lieu de déménager dans le monde asiatique, pour nommer juste un exemple ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le secteur de l'énergie couvre deux grands domaines :

- la cokéfaction et le raffinage qui comprennent, tous deux, des activités de transformation du pétrole brut et du charbon en produits utilisables ;
- la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, et donc leur distribution via une infrastructure permanente de câbles, de canalisations et de conduites.

Trois sous-secteurs sont répertoriés dans ce domaine de la production et de la distribution d'énergie : la production, le transport et la distribution d'électricité, qui couvrent donc la production de l'électricité en bloc, son transport des centrales jusqu'aux centres de distribution, et ensuite jusqu'aux utilisateurs finaux.

La production et la distribution de combustibles gazeux. Le groupe comprend la fabrication et la distribution du gaz nature ou synthétique vers les consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations, en ce compris les marchands et négociants qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution de gaz et, enfin, la production et distribution de vapeur et d'air conditionné.

Le nombre de postes salariés enregistrés dans le secteur de l'énergie était, dans notre pays, de 5 652 en juin 2015 et tend, il est vrai, à diminuer. Entre 2010 et 2015, le nombre de postes salariés enregistrés dans le secteur de la cokéfaction et raffinage et de la production et distribution d'électricité, gaz, vapeur ou air conditionné a diminué de 509 postes, ce qui signifie une diminution de plus de 8 % en cinq ans.

De manière plus détaillée, la diminution s'observe dans quatre domaines : dans le raffinage, pour près de 77 % ; dans la production et la distribution d'électricité, gaz, vapeur ou air conditionné pour 3,9 % ; dans la production et la distribution de vapeur d'air conditionné pour 98 % ; dans la production et la distribution de combustibles gazeux pour 36 %. Notons toutefois que les branches d'activité enregistrant les plus fortes diminutions correspondent à un nombre de postes relativement faibles, quelques dizaines d'unités.

En Wallonie, cependant, le bilan de l'énergie renouvelable, principalement constitué de chaleur et d'électricité issue de la biomasse, d'électricité éolienne et photovoltaïque et le biocarburant reste favorable. Ainsi, dans la consommation énergétique de la Région, le renouvelable représente 10,8 % pour un objectif fixé à 13 % à l'horizon 2020.

En 10 ans, la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale a quasi triplé en passant de 6 térawattheures à 13 térawattheures. Les trois usages ont augmenté, mais c'est la production d'électricité renouvelable qui connaît un développement remarquable.

En 2014, la Wallonie a produit 13 térawattheures d'énergie renouvelable, soit 41 % de la production renouvelable belge. La consommation de chaleur renouvelable représente 60 % de la production. L'électricité, 28 % et les biocarburants, 11 %.

En ce qui concerne plus particulièrement les actions mises en place, soulignons par exemple, en ce qui concerne la formation professionnelle, le dispositif « Chèque-Formation Éco-climat » lancé en 2008. Il permet aux entreprises dont le métier est impacté par les thématiques environnementales d'obtenir une intervention financière de la Région pour les formations suivies par leurs travailleurs dans le domaine.

Pour cibler les formations qui ouvrent le droit au dispositif « Chèque-Formation Éco-climat », le Gouvernement a édité une liste de modules de formations prioritaires. Elle est mise à jour chaque année, pour répondre plus spécifiquement aux besoins exprimés par les secteurs.

Les modules de formations proposés sont qualifiants. Cela signifie que le contenu et la finalité de la formation doivent correspondre aux descriptions contenues dans les référentiels métiers de qualification ou de formation en usage. Le dernier critère assure aux travailleurs l'acquisition et le développement de compétences supplémentaires transposables et valorisables dans d'autres entreprises également.

Par ailleurs, la dynamique initiée dans le cadre de la formation des pôles de compétitivité, la relabellisation des centres de compétences, reposent sur une articulation toujours plus efficace entre l'offre de formations, les besoins de compétences, voire même une anticipation de celles-ci, recensées auprès des entreprises et des secteurs d'activités par domaines d'activités stratégiques. Les compétences liées à l'énergie en font évidemment partie, je pense à la motorisation propre, PEB, par exemple, et cetera.

Les critères établis pour l'agrément de formation et des opérateurs de formation au dispositif « Chèque Formation » et plus spécifiquement au dispositif « Chèque-Formation Éco-climat », comme l'offre de formations actualisée proposée par les centres de compétence au plus proche des besoins des entreprises permet dès lors de développer les compétences de nos travailleurs wallons et, par conséquent, d'accroître la compétitivité de nos entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En effet, j'étais un peu irritée que vous ayez présenté les chiffres pour le pays, pour toute la Belgique ensemble, entre 2010 et 2015. Vous avez parlé des cinq ans entre 2010 et 2015 pendant que vous avez parlé des dix ans, à partir d'ici, si l'on retourne en arrière, pour la Wallonie. Vous avez dit que là, les chiffres se sont quasiment triplés. En effet, cela serait intéressant de comparer aussi au niveau de la Belgique, d'avoir cette phase de temps de dix ans aussi et pas les cinq. C'est un peu bizarre que l'on n'ait pas pris les mêmes laps de temps, ici. Cela peut changer les résultats.

Finalement, cela reste toujours très important de bien analyser les conséquences du développement des énergies alternatives pour l'emploi et sur le marché du travail en général et si nécessaire, aussi, de prendre des précautions, par exemple d'investir plus sur la recherche et les énergies alternatives. Là, je vous ai aussi posé une question, même si cela n'est pas votre compétence à la base, je le sais, c'est M. le Ministre Marcourt. Mais ce serait intéressant de connaître sur cela également, mais là, vous n'avez pas répondu. Je vais peut-être revenir par une autre question.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE
RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION
ENTRE LE FOREM ET LE SECTEUR
ALIMENTAIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le renforcement de la collaboration entre le FOREm et le secteur alimentaire ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Madame la Ministre, dans la presse on a pu lire que le FOREm et le secteur alimentaire ont décidé de renforcer leur collaboration. L'objectif est de créer plus d'opportunités, de placer davantage de chercheurs d'emploi dans le secteur et de mettre en place les formations nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises alimentaires.

Par cette convention, on veut donc encourager le secteur et le centre de compétence Formalim du FOREm à intensifier encore leur collaboration.

À noter que presque 37 % de l'emploi du secteur alimentaire se situe en Province de Liège, avec pas moins de 3 700 postes occupés dans l'arrondissement de Verviers.

FEVIA Wallonie, la Fédération de l'industrie alimentaire wallonne, et la direction du FOREm lancent à cette occasion les bases d'une plateforme d'emploi « Food@work Liège-Verviers », à l'instar de celle créée début 2016 en Wallonie picarde.

Selon mes informations, la mission de telles plateformes est entre autres de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi dans ces entreprises alimentaires.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire ce que vous attendez concrètement de cette convention et de cette plateforme ? A-t-on fixé des objectifs concrets et chiffrés ?

En cas de succès, cette collaboration sera-t-elle étendue sur tout le territoire wallon ?

Quel bilan tirez-vous d'ailleurs de la plateforme similaire créée début 2016 en Wallonie picarde ? Quels résultats concrets pourraient être enregistrés ?

Finalement, le FOREm envisage-t-il des coopérations sur le même modèle avec d'autres secteurs ? Le besoin ne se manifeste-t-il pas d'intensifier la collaboration du FOREm avec les secteurs de la construction, des énergies alternatives, de l'informatique, des services, et cetera ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la plateforme Food@work et la convention conclue entre le FOREm, Alimento, qui est le fonds sectoriel de l'industrie alimentaire et la Fédération de l'Industrie alimentaire, la FEVIA, poursuivent en effet plusieurs objectifs.

Ainsi, les nouvelles plateformes Food@work, la convention qui la sous-tend permettront d'évaluer et de mettre à jour les compétences disponibles sur le territoire, de réactiver et de rendre permanent les réseaux de collaboration, de communiquer, recenser et diffuser les offres d'emploi du secteur, de fournir un guichet unique pour les entreprises, pour leur permettre de mettre en œuvre des réponses intégrées, de favoriser les rencontres entre l'offre et la demande au travers de dispositifs, les salons, les *jobs dating*, par exemple.

Par ailleurs, les différentes actions menées visent aussi à mieux faire connaître les métiers du secteur, le potentiel d'emploi proposé par l'industrie alimentaire. Le projet déployé sur le territoire de Liège-Verviers en est à ses débuts. Une note de cadrage est en cours d'élaboration. La première réunion opérationnelle se tiendra mi-février. Elle rassemblera tous les secteurs concernés.

C'est à cette occasion que des objectifs concrets et chiffrés en termes d'action, de personnes touchées, d'offres d'emploi, traités et d'insertion pourront être

déterminés. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le projet d'ores et déjà déployé en Wallonie picarde, les résultats de la première année 2016 font état de 300 personnes « screenées » sur les métiers d'opérateurs de production, pour 159 d'entre eux, de conducteurs de ligne, pour 141 d'entre eux, en industrie alimentaire, de 89 demandeurs d'emploi formés sur les métiers de conducteurs de ligne, responsables-qualité ou modules spécifiques, huit élèves et trois professeurs formés sur les lignes de production du centre FormAlim Mouscron ; un taux d'insertion de 82 % des demandeurs d'emploi, observé au 9 décembre dernier.

Les séances d'information, mises en place au deuxième semestre 2016 ont, en outre, permis d'accueillir 200 personnes, dont 140 ont manifesté leur intérêt pour le secteur.

En ce qui concerne l'étendue de la collaboration à l'ensemble du territoire, le modèle de collaboration avec les secteurs pourrait être transférable à toute la région qui rencontre des difficultés à trouver les compétences répondant aux besoins du secteur. Le FOREm déploie ainsi, avec le secteur de la construction, une coupole propre au secteur, qui vise à apporter des solutions spécifiques aux difficultés rencontrées.

Par ailleurs, une nouvelle demande actuelle émane du secteur et de l'industrie alimentaire du FOREm pour la Province de Luxembourg : les besoins des entreprises du secteur alimentaire sont en cours de recensement dans cette région afin, le cas échéant, d'y répondre via un dispositif apparenté à Food@work. On y retrouvera les acteurs du dispositif : le secteur, les entreprises et le FOREm, avec notamment le centre de compétence FormAlim.

Les collaborations du FOREm, avec les secteurs professionnels, font l'objet de conventions spécifiques, elles-mêmes déclinées en actions concrètes déployées en différents endroits de notre Région. Les actions concernent notamment des actions de formation et de soutien à l'insertion.

Parallèlement, les instances de gouvernance des Centres de compétence font appel à la participation de représentants sectoriels, dans cette logique des partenariats public-privé.

Enfin, sur un plan plus stratégique, le FOREm a organisé récemment des tables rondes par domaines d'activités stratégiques, mobilisant au total plus de 250 experts, avec une participation prépondérante des secteurs professionnels. Ces tables rondes permettent ainsi d'identifier les besoins en main-d'œuvre et en compétences dans chacun des 13 domaines visés. En fonction des besoins identifiés, les modalités opérationnelles des collaborations peuvent varier : une plateforme dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie technologique ; des comités locaux dans la construction ; un appel à projets avec l'HORECA,

et cetera. Si le FOREm assure l'essaimage des bonnes pratiques dans sa collaboration avec les secteurs, celle-ci peut prendre des formes et mettre l'accent sur des priorités différentes en fonction des besoins de chaque secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Cette forme de coopération est très intéressante et très prometteuse. Je me réjouis aussi que l'on pense à une collaboration pour le secteur alimentaire de Luxembourg avec le FOREm. Vous avez aussi parlé des tables rondes dans 13 domaines visés, ce qui pourrait mener à d'autres collaborations pour le futur.

Cela reste important de bien entendre les besoins des secteurs et de fixer les objectifs dans le cadre de ces conventions avec eux. Il faut quand même se mettre des objectifs chiffrés et ne pas juste avoir des grandes lignes vagues qui ne sont pas bien à vérifier. Je propose donc que l'on essaye vraiment de fixer des objectifs réalistes ou des buts à atteindre ; c'est parfois un peu dommage avec toutes les bonnes initiatives que l'on ne fixe pas vraiment des objectifs concrets et chiffrés. Merci pour votre réponse. Je vais suivre le futur développement dans ce secteur.

QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TRAITEMENT ILLÉGAL DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR LE FOREM ET LES ORGANISMES SYNDICAUX »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le traitement illégal des données à caractère personnel des demandeurs d'emploi par le FOREm et les organismes syndicaux ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Madame la Ministre, je reviens vers vous au sujet du traitement illégal des données à caractère personnel par le FOREm et les organismes syndicaux. À la suite de votre réponse lors de ma précédente question et à la suite des propos de la porte-parole du FOREm, il me paraît nécessaire d'ajouter quelques précisions.

Il ne s'agit pas d'organismes de paiement, comme prétendu par la porte-parole. Les courriers litigieux émanent, en effet, de jeunesses syndicales. Ces

dernières ne remplissent donc pas ce rôle d'organismes de paiements.

Le contenu des courriers doit respecter le cadre légal, ce qui n'est pas le cas.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas une transmission des données à caractère personnel que le FOREm peut utiliser celles-ci à sa guise. La loi fait mention de « traitements », l'utilisation des données à d'autres fins que la mission de service public du FOREm constitue un traitement, ce qui est par ailleurs illégal.

L'existence d'une convention entre le FOREm et les syndicats n'exonère pas du respect de la loi. Il ne peut donc être prétendu à une quelconque légalité de ce traitement en raison de l'existence de cette convention.

Contrairement à votre position et à celle du FOREm, la vie privée des demandeurs d'emploi n'est pas respectée. De même, cette pratique ne répond en rien à l'obligation d'information qui est celle du FOREm.

Maintenez-vous votre position à la lecture de ces nouvelles précisions ?

Avez-vous eu un « retour » du FOREm à la suite de la transmission de ma première intervention ? Dans l'affirmative, sa position diffère-t-elle de celle entendue sur Vivacité ?

Comptez-vous, oui ou non, suspendre cette pratique ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, suite à votre interpellation, j'ai sollicité du FOREm un rapport circonstancié sur la transmission d'informations émanant des organisations syndicales – qui sont des organismes de paiement – vers les demandeurs d'emploi. Ce rapport m'est parvenu la semaine dernière et met en évidence les éléments suivants.

Depuis 1998, plusieurs modifications importantes de la législation chômage et de son implémentation au sein des services publics de l'emploi régionaux ont nécessité des adaptations des mécanismes d'information et d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes en particulier.

Dans ce contexte, le FOREm a été sollicité par les organisations syndicales, agissant comme organismes de paiement, pour renforcer l'information auprès des jeunes s'inscrivant comme demandeurs d'emploi.

Il n'a jamais été question de transmettre aux organisations syndicales les coordonnées des demandeurs d'emploi. Une procédure a dû être mise en

place pour l'envoi des informations communiquées par les organismes de paiement pour compte de ceux-ci.

Ce mailing « Jeunes » a pour objet d'adresser une information sur les services proposés par les organisations syndicales et les organismes de paiement aux jeunes demandeurs d'emploi inscrits après leurs études.

Une convention est alors établie avec chaque organisme. Elle est envoyée début septembre et doit être retournée signée au FOREm. Cette convention reprend l'objet, les modalités d'organisation, l'agenda des opérations, les coûts et modalités de facturation.

Après avoir formalisé, par écrit, leur souhait de procéder au mailing, chaque organisme réalise lui-même le support qui est utilisé pour ce mailing.

Ces supports arrivent au FOREm, sous enveloppes fermées et préaffranchies soit environ 20 000 exemplaires. Le FOREm envoie les courriers aux demandeurs d'emploi ciblés sur la base d'une extraction de sa base de données, sans que les adresses ne soient communiquées aux organisations syndicales/organismes de paiement.

Le public ciblé correspond aux jeunes, résidant en Wallonie, qui se sont inscrits au FOREm après leurs études, entre le 15 juin et le 15 septembre et qui le sont toujours au moment de la réalisation de l'extraction des données « adresses ».

Celle-ci se déroule généralement début octobre pour une expédition des courriers durant la deuxième semaine d'octobre. Le nombre de personnes concernées est d'environ 20 000 chaque année. Chaque personne reçoit donc trois courriers différents, un par organisation syndicale/organisme de paiement : FGTB, CSC et CGSLB.

Le coût de cette opération s'avère neutre pour le FOREm. Les coûts sont, en effet, intégralement pris en charge par les organisations syndicales/organismes de paiement.

Concernant le respect de la vie privée, le FOREm revendique avoir toujours inscrit son action dans le strict respect de la protection des données personnelles.

Suite à la présente interpellation et sur les conseils d'un cabinet d'avocat spécialisé interrogé sur ce cas, une demande d'avis à la Commission du respect de la vie privée a été introduite par le FOREm qui me communiquera cet avis dès réception.

Il sera évidemment tenu compte de cet avis pour les futurs envois de courriers pour le compte des organismes de paiement qui auront lieu en octobre 2017.

En matière de contrôle de contenu, le FOREm ne contribue pas à l'élaboration des contenus dont les

balises sont définies dans la convention conclue entre le FOREm et chaque organisme de paiement. Aucun contrôle préalable des informations transmises n'a été opéré jusqu'à présent.

À cet égard, le FOREm vérifiera dorénavant, préalablement à leur envoi, l'adéquation des informations communiquées aux demandeurs d'emploi par rapport à l'objet de la convention. Les conventions de collaboration seront adaptées pour conditionner l'envoi des courriers pour le compte des organismes de paiement à l'accord préalable du FOREm sur leur contenu. Le FOREm a d'ores et déjà adressé un courrier aux organisations syndicales pour les informer de cette nouvelle modalité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Madame la Ministre, à mon avis, s'il n'y a pas transmission de données personnelles, le traitement de celles-ci constitue de toute façon un acte illégal. J'entends que vous avez demandé l'avis de la Commission de protection de la vie privée si j'ai bien entendu – ce que je vous avais moi-même proposé lors de ma dernière question. Nous attendrons l'avis de cette commission. Je suis heureuse que vous ayez procédé à cette démarche : ce n'est pas moi – qui suis ni avocate, ni juriste – qui dit que c'est illégal, mais j'ai pris mes renseignements avant d'arriver ici et avant de vous lâcher cette information. Je suivrai le dossier.

(Mme Potigny, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LE
FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ANALYSE
DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le fonctionnement du service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, le fonctionnement du service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation professionnelle, plus communément AMEF, a pour vocation d'analyser et d'étudier l'ensemble des facteurs régissant le marché de l'emploi et de la formation en Wallonie.

Il a récemment été mentionné au sein de cette commission, lors d'une question portant sur les salons d'information et de sensibilisation, comme le SIEP,

comme étant une aide en parallèle au travail mené par les instances bassins dans la promotion des métiers identifiés dans les secteurs prioritaires de l'emploi et de la formation.

Les études, telles que proposées par ce service, vont de la mobilité des travailleurs wallons au profil des travailleurs intérimaires en Wallonie, tout en réalisant également un travail prospectif sur un ensemble de thématiques clés : marché de l'emploi, métiers porteurs, fonctions critiques sur le territoire frontalier franco-belge, et cetera.

Madame la Ministre, quelles sont les thématiques actuellement étudiées dans les différentes études réalisées par l'AMEF ?

L'AMEF travaille-t-il en synergie ou en transversalité avec d'autres organismes, tels que les instances bassins emploi-formation-éducation ?

Quel usage et quelles actions sont réalisés pour mettre à profit les informations obtenues grâce aux données produites par ce service d'analyse ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la nature des analyses diffusées sur le Service Veille analyse et prospective du marché de l'emploi du FOREm, anciennement appelé service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation, d'où l'abréviation « AMEF », dépasse largement les statistiques produites par le FOREm dont, notamment, l'analyse de l'offre et de la demande d'emploi, l'offre de formation, et cetera. Le service couvre, en outre, un large éventail de données relatives au fonctionnement du marché de l'emploi en Wallonie et plus largement aussi dans notre pays.

Le service a pour mission :

- d'analyser, comprendre et vulgariser le fonctionnement du marché de l'emploi et de la formation ;
- de produire et d'analyser des statistiques sur les marchés de l'emploi, du travail et de la formation en collaboration avec les différents services du FOREm ;
- d'analyser les résultats des dispositifs et contribuer aux travaux de l'Observatoire wallon de l'Emploi ;
- d'organiser et de mettre en œuvre, via l'élaboration d'outils et de méthodes, la veille du marché de l'emploi et de la formation ;
- d'animer et de coordonner la prospective des évolutions sectorielles, des métiers et besoins de compétences.

Le Service AMEF alimente aussi un plan de publications récurrentes sur des thématiques-clés

relatives au marché de l'emploi et de la formation en Wallonie, par exemple :

- le rapport trimestriel des indicateurs conjoncturels et de tendances sur le marché de l'emploi ;
- l'aperçu statistique annuel du travail intérimaire en Wallonie ;
- le rapport annuel de détection des fonctions critiques ;
- le rapport semestriel sur les jeunes Wallons et le marché de l'emploi ;
- le rapport annuel relatif à l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement ;
- le rapport annuel illustrant la mobilité des travailleurs wallons.

C'est aussi au Service AMEF que l'on doit le rapport 2013 sur les métiers d'avenir, ainsi que l'analyse des besoins de compétences issus des tables rondes organisées par domaine d'activité stratégique.

En complément des thématiques récurrentes présentées ci-dessus, le service AMEF traitera, en 2017, de nouvelles thématiques qui feront l'objet d'une publication et d'une communication. Celles-ci auront trait, notamment, à :

- la connaissance des langues via l'analyse des offres d'emploi gérées par le FOREm et les profils des demandeurs d'emploi ;
- l'impact de la fin de la période d'essai sur les pratiques de recrutement dans les entreprises ;
- l'évolution de l'emploi observée en 2016 et les perspectives attendues pour cette année et même les années suivantes ;
- le parcours de personnes arrivées en fin de droits aux allocations d'insertion ;
- le volume et la nature des offres d'emploi accessibles à un public qui est éloigné de l'emploi ;
- et enfin, l'emploi et la situation de la demande d'emploi auprès des 50 ans et plus.

Le service d'analyse répond à des centaines de commandes chaque année, depuis la fourniture de données à un étudiant qui fait son mémoire ou pour étayer les réponses à de nombreuses questions parlementaires en passant par la participation à plusieurs groupes de travail. Par exemple, la préparation du cadastre des « sortants » de l'enseignement, les séries statistiques pour l'IWEPS, la Direction générale de la statistique et information économique, l'Europe, les rapports analytiques prospectifs aussi des Instances bassins.

Dans l'objectif de redéployer son offre de formation en regard des grandes orientations qui sous-tendent le redéploiement économique wallon et le plan Marshall, le FOREm, toujours via son service de l'AMEF, participe aux tables rondes rassemblant quelque

250 experts d'horizons divers et qui visent à identifier les besoins de compétences dans chacun des domaines d'activités stratégiques.

La majorité des travaux d'analyse du marché réalisés par le FOREm sont diffusés sur son site Web. Les rapports issus des tables rondes 2016, organisées par domaine d'activités stratégiques, n'ont pas encore été publiés ; ils viennent d'être transmis aux instances bassin emploi-formation-enseignement pour les informer des différents besoins détectés en termes de compétences techniques ou non techniques.

L'AMEF collabore ainsi et organise un échange de données systématique avec un ensemble d'acteurs régionaux, fédéraux et internationaux. Je pense à l'ONEM, à la Banque Nationale de Belgique, au SPW, au SPF Emploi, à la Commission européenne. Chaque année par exemple, le FOREm collabore avec le SPF Économie pour les calculs des indicateurs relatifs au Plan national de réformes (PNR), à destination de la Commission européenne. Un état des postes vacants est aussi diffusé par le FOREm et envoyé chaque mois à la BNB, ainsi qu'au SPF Économie pour permettre à ces organismes de faire un état des lieux de la situation des embauches en Wallonie, comparativement aux autres Régions de notre pays.

En outre, le FOREm collabore étroitement avec l'IWEPS dans le cadre de la mission de centralisation des données et d'harmonisation des données des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi par la fourniture de données à un haut niveau de détails.

En ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation des analyses et données de l'AMEF, des formations sont organisées notamment par le FOREm et les Centres de compétence et sont actualisées sur la base des évolutions détectées en termes de besoin de compétences. L'adaptation de l'offre de service du FOREm sera encore renforcée à l'avenir avec la nouvelle organisation du FOREm et de ses nouvelles instances de collaboration et de coopération entre les diverses directions générales et territoriales. Ainsi s'organisent, notamment au FOREm, des « réseaux thématiques compétences » qui réunissent cette dimension analytique et les personnes chargées d'adapter l'offre de service de formation, d'orientation ou d'accompagnement. Le dispositif assurera structurellement le transfert des observations faites lors des analyses conjoncturelles ou prospectives vers les services opérationnels.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Y a-t-il un acronyme pour « Veille, analyse et prospective » ou appelle-t-on toujours cela la NEF ? J'en suis restée à ce stade.

Je crois que c'est un service qui est tout à fait fondamental dans tout le travail qui permet l'évolution

du terrain de l'emploi, en particulier par rapport à langues et emploi, les fins de périodes d'essai, les fins de droits, les 50 ans et plus. Ce sont des informations qu'il ne serait peut-être pas inutile de recevoir. Nous pourrions également les accueillir et les auditionner ici.

(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA MISE À
L'EMPLOI DES PRIMO-ARRIVANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la mise à l'emploi des primo-arrivants ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Ministre, je voulais revenir sur le plan wallon de mise en œuvre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle des réfugiés, qui avait été adopté en mars 2016. Un budget de 5 millions d'euros avait été libéré, ensuite un budget complémentaire de 2,8 millions d'euros au bénéfice d'opérateurs partenaires de l'accueil des réfugiés. Si j'en crois la dernière publication d'Itinera Institute, le succès ne serait pas à la clé et les résultats seraient assez décevants. En tout cas, l'objectif d'intégration des primo-arrivants ne serait pas rencontré.

Je voulais faire avec vous le point sur ce dossier, sur les mesures qui ont été prises, sur le suivi de ces mesures.

Pour que l'on cible bien la même chose, aujourd'hui on a enregistré 57 000 demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire belge. Quel est le nombre de demandeurs d'asile qui pourraient potentiellement se présenter sur le territoire wallon ? Quel est potentiellement le nombre de demandeurs dont le FOREm s'est occupé ?

Par rapport à ces demandeurs d'asile, ce n'est pas toujours facile pour les certificats d'études ; on ne pense pas toujours à prendre son certificat d'études quand on quitte un pays dans l'état dans lequel certains se trouvent. A-t-on aujourd'hui une forme de nomenclature, de cadastre des compétences de ces travailleurs potentiels ? A-t-on pu catégoriser leurs compétences et leurs profils ?

Si l'Itinera Institute dit la vérité, quelles sont réellement les difficultés rencontrées et éventuellement les solutions qui peuvent être apportées ? Si j'en crois toujours cette lecture, la difficulté serait vraiment l'absence de coordination entre le niveau régional, le

niveau communal et, entre eux deux, ces opérateurs dits opérateurs partenaires de l'accueil.

Enfin, lorsque je relis la décision du Gouvernement wallon du 30 mars 2016, il était prévu qu'un suivi serait remis par le biais d'un premier rapport, qui devait être rédigé pour juin 2016. Un rapport d'évaluation devait être effectué en fin d'année 2016. Ces deux rapports sont-ils aujourd'hui disponibles ? Si c'est le cas, peut-on les communiquer au Parlement ? Quel en est leur contenu ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, les constats du *think tank* Institut Itinera sont, en résumé :

- la nécessité d'une évaluation rapide des connaissances et compétences de ces migrants ;
- la nécessité de données cohérentes sur les profils ;
- les difficultés de maîtrise de la langue et la nécessité d'intégrer les cours de français langue étrangère dès le début du parcours d'intégration pendant la phase de demande d'asile, sous peine de retarder l'entrée sur le marché du travail.

Il convient de nuancer quelque peu ces constats. Selon le FOREm, la réalité des primo-arrivants qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi est constituée essentiellement de profils peu qualifiés alors que l'on annonçait des publics qualifiés. Quels sont ces profils peu qualifiés ? Ils sont manutentionnaires, réassortisseurs, plongeurs dans les restaurants par exemple.

Les difficultés recensées sont essentiellement liées à l'apprentissage du français, voire même l'alphabétisation. En soutien à l'offre organisée par les opérateurs partenaires – qui reste insuffisante – le FOREm met en place des modules courts de français langue étrangère en lien avec les métiers pour lesquels ces personnes ont déjà les qualifications requises pour travailler. Le dispositif de validation des compétences peut également être activé pour ces personnes.

Concernant la coordination entre niveaux de pouvoir, une concertation a été entamée entre le FOREm et les centres régionaux d'intégration, sur décision du Gouvernement. La coordination est mise en place en parfaite concertation avec mon collègue ministre de l'Action sociale. Une réunion entre nos deux cabinets se tient d'ailleurs aujourd'hui sur ce dossier.

En outre, en ce qui concerne les actions concrètes menées, l'offre de services du FOREm est maintenant déployée sur l'ensemble des territoires. Chaque territoire a un chef de projet, des conseillers migrants et des formateurs en français langue étrangère. Les conseillers

reçoivent des publics primo-arrivants depuis octobre 2016.

Sur les 4 333 primo-arrivants inscrits comme demandeurs d'emploi au FOREm, en 2016, les conseillers du FOREm en ont accompagné 1 081. En outre, 1 279 primo-arrivants sont entrés en formation au FOREm ou chez des opérateurs partenaires.

Le rapport d'évaluation est en cours d'élaboration au FOREm. Des contacts ont été pris par mes services, avec le FOREm, le 31 janvier dernier, pour pouvoir finaliser ce dossier et présenter le rapport à mon cabinet dans les prochaines semaines, c'est imminent.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie la ministre pour sa réponse. Dans ce type de problématique, la nuance n'est jamais un luxe. La première nuance, c'est finalement le chiffre, puisque le chiffre que je vous annonçais, et qui n'est pas contestable non plus, à savoir que l'enregistrement aujourd'hui sur le territoire belge, c'est 57 000 demandeurs d'asile. Or, si l'on prend le travail effectué par le FOREm, c'est peut-être une question qu'il faudra se poser aussi à d'autres niveaux de pouvoir.

Quatre mille quatre cent trente-trois, on est à moins de 10 % de ces demandeurs d'asile qui ont suivi la direction du FOREm. Je ne porte pas de jugement, parce que l'on peut tout imaginer. Cela peut être des personnes qui ne se sont pas présentées, dont la référence n'a pas été donnée. Il y a peut-être aussi, entre le Fédéral et les entités fédérées, un mécanisme à mettre sur pied. Je ne vais pas donner la réponse parce que je ne sais pas, mais a priori c'est troublant de se dire que l'on est à moins de 10 % sur le territoire wallon, alors que l'on nous annonce un chiffre qui est de 50 000. Cela vaudrait la peine d'investiguer en la matière.

Ensuite, relativisons aussi par rapport aux compétences. C'est vrai que l'information qui a été donnée était celle de dire : ils ont des qualifications, donc on va pouvoir les employer directement. Le bémol par rapport à cela, c'est malgré tout la connaissance de la langue, mais si s'ajoute à cela une nécessité d'alphabétisation, c'est une forme de resocialisation qu'il faut alors refaire. On est vraiment dans un processus qui est bien plus long, bien plus direct.

Reconnaissons peut-être – je partage assez en la matière le point de vue qui est développé par Mme Merkel – qu'il y a une revanche à vouloir prendre sur la vie, elle est peut-être double : par rapport à cette resocialisation, mais aussi par rapport à un nouveau défi. Peu importe le passé, il y a peut-être une énergie que l'on peut aller rechercher et qu'il faut tenter d'aller rechercher.

Enfin, je note que des travaux se poursuivent notamment avec le ministre Prévot sur le sujet.

Pour le rapport, je ne peux que constater qu'il y a un retard, mais ce qui compte c'est d'avoir un rapport de qualité, qu'il soit approfondi et que l'on puisse réellement en débattre. Ce que je vous demanderais, c'est que vous puissiez nous communiquer ce rapport dès que vous en disposez, de manière à éviter de devoir poser une question. Puis, on redébattera sur le fond du dossier sur base de ce rapport.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE (CESW) SUR LES PROJETS D'ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE RÉFORME DES AIDES À L'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les avis du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les projets d'arrêtés ministériels de réforme des aides à l'emploi ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, le Conseil économique et social a publié tout récemment deux avis sur les aides à l'emploi. Ils portent sur des projets d'arrêté ministériel concernant le contrat d'insertion d'une part et les aides à l'emploi pour les groupes cibles, d'autre part. Leurs commentaires abordent plusieurs éléments déjà identifiés comme problématiques lors des débats parlementaires.

Ils concernent, par exemple :

- la demande d'avis à la Commission européenne sur la qualification des aides d'État en ce qui concerne le contrat d'insertion ;
- le fonctionnement du système, informatique notamment ;
- l'accompagnement pendant le contrat d'insertion ;
- l'assimilation des périodes d'inoccupation ;
- le fonctionnement de la banque de données ;
- les procédures pour la suspension ou la récupération des allocations d'insertion ;
- les mécanismes d'évaluation.

Il en va de même pour ce qui concerne les groupes cibles, à l'égard desquels un certain nombre de questions se posent.

J'aurais voulu savoir si vous en avez pris connaissance. Qu'avez-vous fait pour intégrer ces demandes ?

Les questions techniques ont-elles été communiquées au FOREm ? Quelle est sa réponse à ce jour ?

Quel est votre calendrier pour la finalisation des arrêtés ministériels ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le Conseil économique et social de Wallonie m'a transmis, le 27 janvier 2017 dernier, les avis émis par son bureau sur les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon qui exécutent les décrets relatifs aux aides à l'emploi à destination des groupes cibles et au contrat d'insertion qui ont été validés, approuvés lors de la dernière séance parlementaire.

Les remarques du CESW seront intégrées dans les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon que je soumettrai, en deuxième lecture, au Gouvernement, dès que j'aurai reçu les avis du Comité de gestion du FOREm. Les arrêtés seront ensuite soumis au Conseil d'État, avant leur approbation définitive en troisième lecture, avant la fin du premier semestre 2017.

Le FOREm travaille activement à l'opérationnalisation de cette réforme et est étroitement associé à l'évolution des textes.

À cet égard, le FOREm participe à toutes les réunions techniques de rédaction des textes réglementaires, décrets et arrêtés, organisées par mon cabinet. Le FOREm est, par ailleurs, convié systématiquement à une réunion hebdomadaire de coordination sur les aides à l'emploi, afin de disposer de toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre efficiente des nouvelles aides.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre.

Effectivement, je trouve important, par exemple, que le Conseil d'État puisse remettre un avis après l'intégration des commentaires du Conseil économique et social.

J'entends que le FOREm participe à toutes ces réunions de coordination. Ce qui est essentiel, puisque l'on a élaboré quelques questions sur le fonctionnement du FOREm et sur la manière dont il va pouvoir opérationnaliser les principes qui sont arrêtés par la nouvelle législation.

Voici une dernière question qui concerne Mme la Présidente. Nous recevons ces avis du Conseil économique et social et ils se mettent dans notre

arriéré ; comment faire pour leur donner un statut dans nos travaux ? Je n'ai jamais fait cela et je me demandais s'il ne serait pas pertinent – peut-être pas sur ces avis-ci, mais sur d'autres – de les entendre. Comment entend-on le Conseil économique et social, si ce n'est que l'on prend le temps de discuter lors d'un débat sur les textes et les avis qu'il nous propose ? Je repose la question à la présidente.

Mme la Présidente. - Je pense que c'est une question que l'on pourrait poser à l'entame de notre prochaine commission pour que tous les commissaires puissent donner leur avis sur la manière dont on peut traiter cela. Puisque je vois que les sujets qui sont évoqués par le Conseil économique et social sont très diversifiés : la formation professionnelle, l'occupation des travailleurs étrangers, la formation en alternance. Les thématiques sont très diversifiées, donc une audition pourrait être intéressante, elle pourrait nous amener sur tous les différents dispositifs. Je crois que c'est une question qu'il faudra, en effet, poser à quinzaine, à l'entame de la prochaine commission, et je m'engage à le faire.

QUESTION ORALE DE MME POTIGNY À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES FORMATIONS LIÉES AUX TIC »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les formations liées aux TIC ».

La parole est à Mme Potigny pour poser sa question.

Mme Potigny (MR). - Madame la Ministre, parmi les cinq thématiques majeures de Digital Wallonia pour la période 2016-2019, on retrouve celle dédiée aux compétences numériques et à l'emploi, où l'on considère que les Wallons doivent devenir les acteurs de la transformation numérique par l'acquisition des compétences technologiques.

Néanmoins, la Belgique reste à la traîne en matière de digitalisation, alors que l'on estime qu'environ 300 000 emplois pourraient être créés. Parmi les pistes proposées pour booster notre niveau, il y a la formation aux techniques digitales.

L'axe de développement 5.2.4 du thème susmentionné annonce bien l'ambition de « Promouvoir les métiers du numérique et intégrer la transformation numérique des métiers dans la formation », mais je me pose la question de savoir ce qu'il en est réellement sur le terrain.

Alors que Bruxelles Formation organise la Brussels Digital Week, que la France a lancé, en 2015, la Grande École du numérique, avec 171 formations proposées –

celles-ci sont courtes – de trois mois à deux ans, qualifiantes et ouvertes à tout public, la Wallonie, me semble-t-il, a une offre de formation qualifiante aux métiers numériques peu alléchante, peu développée et peu organisée.

Ainsi, à l'IFAPME, on en est toujours aux métiers de l'informatique avec seulement six propositions. Quant au site du FOREm, on est renvoyé vers les centres de compétence tels que Technofutur TIC, Technobel, Technocité, où, là, une multitude de formations sont listées pêle-mêle.

Madame la Ministre, voici donc les questions qui, pour moi, se posent.

Qu'est-il prévu pour répondre aux objectifs de l'axe 5.2.4 ?

D'autre part, des formations qualifiantes vont-elles être mieux développées dans tous nos centres de formation, en ce compris les centres d'insertion socioprofessionnelle ?

Le FOREm vient de lancer de nouvelles campagnes de publicité pour promouvoir certains métiers. Peut-on rêver qu'il en sera de même pour cette filière que d'aucuns considèrent comme porteuse et d'avenir ?

Enfin, quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour que les compétences professionnelles wallonnes TIC soient, elles aussi, considérées comme performantes et à la pointe ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'impact de la digitalisation de la société sur l'économie wallonne est un facteur important. C'est pourquoi le Gouvernement wallon s'est donné pour objectif, à travers Digital Wallonia, le développement non seulement du secteur numérique, mais également de tous les secteurs et métiers impactés par le numérique.

Le FOREm, le réseau IFAPME et les centres de compétence se positionnent en partenaires et relais des initiatives numériques. C'est d'ailleurs à Technofutur TIC, situé à Gosselies, que le ministre fédéral du Numérique, Alexander De Croo, s'est arrêté lors de sa tournée digitale. C'est là aussi qu'a été lancé le projet Commerce connecté en collaboration avec Google, dont le Country Director, Thierry Geerts, est à l'origine de l'annonce de 300 000 emplois potentiels. Les OIP de la formation prennent également une part active dans les activités coordonnées par l'Agence du numérique.

Plus largement, le plan d'action numérique du FOREm renforce encore l'action des centres de compétence par celle des autres centres de formation. Le FOREm, l'IFAPME et Bruxelles Formation

collaborent, en outre, dans le cadre de projets européens, à la mise à disposition de nouveaux contenus de formations dédiés au numérique et au développement d'outils de positionnement numérique en phase avec les initiatives de leurs homologues français.

L'offre de formation liée au numérique est résolument tant évolutive, au travers des travaux prospectifs menés, que réactive aux besoins identifiés par les secteurs.

L'offre de formation, d'ores et déjà disponible sur la section Formapass du site du FOREm et des CEFO, est également consultable via le site formatic.be.

Dès que les travaux d'actualisation du site seront finalisés, un lien automatique sera établi entre le site et celui de Digital Wallonia pour tout ce qui concerne les formations au numérique. Pour sa part, le site digitalwallonia.be dispose d'une entrée EdTech, qui relaie les initiatives liées à la formation professionnelle, aux réseaux d'échanges, aux appels à projets et aux initiatives prises dans l'enseignement. Un groupe d'experts, composé de représentants du FOREm, de centres de compétence, de l'ADN – l'Agence du numérique – et de leurs partenaires, travaille actuellement sur la manière la plus efficiente d'agrèger et de diffuser l'offre de formation en lien avec le secteur du numérique ou pour les métiers impactés par le numérique, pour en améliorer la visibilité ou la promotion, quels que soient les publics ; les personnes les plus fragilisées ou les personnes en recherche de spécialisation. Sans oublier les travailleurs en recherche d'un renforcement de leurs compétences associées au nouveau besoin des entreprises, des élèves, des étudiants, des professeurs, les publics auxquels tant le FOREm, l'IFAPME que les centres de compétences proposent une offre complète et évolutive de formation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, l'évolution se fonde sur les travaux du service d'analyse du FOREm, l'AMEF, et sur les études de prospectives pour identifier les tendances. Mais aussi sur les résultats de tables rondes réalisées avec les experts et les entreprises du domaine d'activité stratégique technologie de l'information et de la communication, tout autant que des autres domaines d'activités stratégiques, car le numérique est, finalement, un peu dans tout et partout.

Si l'évolution numérique des métiers s'impose à nous, l'enjeu pour les opérateurs de formations est essentiellement lié à l'intégration progressive de ces évolutions numériques dans les formations qualifiantes. Dans le cadre de la relabellisation des centres de compétence et de leurs plans d'action stratégiques pluriannuels, une attention particulière a été portée à la coordination des cinq centres de compétence TIC, avec le soutien de l'ADN, et au rôle transversal que ces centres doivent jouer par rapport à la numérisation des

métiers dans les autres domaines d'activités stratégiques couverts par les 20 autres centres de compétence.

Plus particulièrement, les centres de compétence TIC se spécialisent en académies pour visibiliser et articuler leur offre. Ainsi, Technofutur TIC pilote les travaux de la filière *data* au travers d'une Data Academy ; Technocité et le Cepegra, les travaux de l'industrie culturelle et créative, avec l'ICC Academy ; Technobel, les télécommunications, avec la Huawei Academy ou l'Internet des objets avec Eliot ; Technifutur est, quant à lui, tourné vers l'industrie 4.0.

Dans le même principe, le partenariat FormaForm veille à sensibiliser et former les formateurs à l'implémentation des TIC dans leurs pratiques pédagogiques.

En termes d'identification et de visibilisation des compétences, afin de soutenir les objectifs du Plan du numérique, le FOREm applique, pour ses formations, comme pour celles qu'il mène en partenariat avec les opérateurs PMTIC et EPN, le référentiel européen Digicom et la nomenclature du nouveau CV Europass, sur trois niveaux : A pour le débutant ; B pour le confirmé ; le C pour expérimenté, similaire au Cadre européen des langues.

Le FOREm est également actif dans d'autres initiatives telles que « Compétences clés » et « WallCode », qui sont des outils de valorisation des compétences, plus particulièrement au niveau de la maturité numérique, de la même manière que l'Agence du numérique ambitionne de mesurer la maturité numérique des entreprises. Les opérateurs de la formation sont donc tout autant acteurs qu'accompagnateurs de la dynamique globale mise en place.

Enfin, en termes de communication, l'accent particulier sera mis sur les échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec les opérateurs étrangers lors des journées « Education and Training 2020 » de la Commission européenne et lors de l'Assemblée générale de WorldSkills qui se tiendra en Wallonie en mai 2017.

La Wallonie est donc bien dans une dynamique constructive et pertinente en matière de sensibilisation, de formations et de qualité de l'offre à destination des entreprises comme des Wallonnes et des Wallons afin de leur permettre de participer pleinement à l'émergence et au développement de cette société 4.0.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète.

J'ai retenu quelques nouveautés, en ce qui concerne notamment le site dont vous avez parlé formatic.be, de même que les centres de compétence TIC. Je pense que c'est très important. Je ne peux que suivre cette

information au fil de sa mise en place, en réinsistant sur le fait qu'il faut absolument mettre le paquet sur l'offre de formation, puisque cette offre de formation et le développement de cette filière TIC est une source d'emplois assurés.

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE STAGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le stage de transition professionnelle ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Madame la Ministre, le stage de transition professionnelle est une opportunité offerte à de jeunes demandeurs d'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle par le biais d'un stage de formation dans le secteur privé ou public.

En Wallonie, au FOREm, cette opportunité vise un public demandeur d'emploi de moins de 30 ans, possédant au maximum un CESS, mais ils ne peuvent pas y accéder avant le septième et au-delà du 12e mois de son stage d'insertion professionnelle.

À Bruxelles, par contre, on a connu ce concept d'aide aux jeunes sous le nom de Stage First. Les conditions d'accès sont similaires à celles du FOREm, si ce n'est qu'ils peuvent y accéder à partir de 78 jours de son stage d'insertion, pratiquement deux mois et demi plus tôt, alors qu'il faut sept mois au FOREm.

Quand on voit les résultats d'Actiris en 2016, ils sont très encourageants puisque l'on a 3 500 jeunes qui sont en stage contre 800 précédemment et ils arrivent à un taux de mise à l'emploi de 63,7 % dans les 12 mois qui suivent le stage.

Je voulais donc vous poser deux questions qui sont rédigées et que vous avez reçues plus une en bonus qui n'est pas dans le texte. Si vous voulez ne pas y répondre, si vous ne savez pas, car c'est un peu technique.

Combien de jeunes bénéficient d'un stage de transition professionnelle au FOREm ? Quel est le taux de mise à l'emploi à l'issue du stage ?

Pourquoi ne pas proposer, en Wallonie, un stage beaucoup plus rapidement comme à Bruxelles, puisque l'on voit que le taux d'emploi qui s'en suit est relativement important ?

La question bonus, c'est que j'avais lu dans l'article également qu'Actiris avait développé ce qui s'appelle l'outil Select avec les entreprises. Cela permettait aux

employeurs d'accéder directement, pour retrouver leur main d'œuvre, ils pouvaient passer directement par la base de données d'Actiris. Y a-t-il un équivalent au FOREm ? Apparemment, d'après le responsable d'Actiris, c'est un des éléments qui permet de mettre à l'emploi relativement rapidement. C'est un peu technique, mais je vous la pose quand même.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, pour rappel, cette mesure, impulsée en juillet 2012 au niveau fédéral, s'est déclinée dans sa mise en œuvre au niveau régional.

En Wallonie, le stage de transition, d'une durée de trois mois minimum et de six mois maximum comprenant une partie formative pouvant se dérouler chez un opérateur de formation ou au sein même de l'entreprise, est activé depuis fin 2013.

En Wallonie, le stage de transition s'adresse à tous les demandeurs d'emploi qui correspondent au profil suivant :

- avoir moins de 30 ans ;
- ne pas détenir de titres supérieurs au certificat d'enseignement secondaire supérieur ;
- se situer entre le septième et le douzième mois du stage d'insertion professionnelle, appelé autrefois « stage d'attente », à savoir la période qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi, à l'issue des études.

En 2016, 3 756 stages de transition ont pu être comptabilisés en Wallonie.

En ce qui concerne le taux d'insertion, sur base des stages de transition réalisés en 2014, on estime que 65 % des jeunes ont été insérés dans les sept mois suivant la fin de leur contrat.

Parmi ces insertions, 49 % le sont dans l'entreprise où le jeune a effectué son stage.

Dans le cadre de la réforme des aides à l'emploi concertée avec les partenaires sociaux wallons, ceux-ci ont proposé que le stage de transition soit abrogé au profit du nouveau dispositif du contrat d'insertion. Le projet de décret relatif au contrat d'insertion, examiné il y a quelques semaines en commission et approuvé, voté en séance plénière, prévoit la disparition du stage de transition au 1er juillet 2017 et toutes les dispositions transitoires qui y sont liées. Les jeunes occupés sous ce statut avant le 1er juillet termineront ainsi l'occupation prévue de ce contrat jusqu'à son terme.

Le contrat d'insertion, dont les modalités de structuration s'appuient sur les balises concertées entre et avec les partenaires sociaux, vise à proposer d'offrir une première vraie expérience professionnelle au jeune qui, 18 mois après la sortie de l'école et malgré sa

détermination, présente des difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Le nouveau contrat d'insertion est un contrat supplétif, par rapport à l'aide groupe cible pour les jeunes moins qualifiés. Dès le premier jour d'inscription comme demandeur d'emploi, les jeunes peu qualifiés, c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas du Certificat d'enseignement secondaire supérieur, peuvent valoriser, auprès des entreprises, une activation dégressive : 500 euros les premières années, puis, 250 euros, et enfin 125 euros par mois, tout cela pendant trois ans au total, pour décrocher ce contrat de travail.

Comme pour toute autre mesure, nous évaluerons l'impact des nouveaux dispositifs d'aides groupes cibles. Une première évaluation sera disponible après un an de mise en œuvre du dispositif.

À côté de ces nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi, il convient de rappeler que plusieurs dispositifs de formation, dont la formation en alternance, la formation alternée des demandeurs d'emploi et le plan Formation Insertion, visent, eux aussi, l'insertion durable des demandeurs d'emploi, via la confrontation et l'acculturation aux réalités du marché du travail et l'acquisition de compétences clés au sein même de l'entreprise.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Cela sera plutôt une réplique assez globale. C'est vrai que, quand on voit le chiffre de demandeurs d'emploi, des chômeurs en Wallonie, c'est quand même relativement élevé, notamment chez les jeunes. Dans toutes les Régions, on le voit. C'est vrai qu'il n'y a pas une mesure clé qui va permettre de tout régler. Je me disais que c'était, évidemment, en jouant sur différents axes que l'on pourra y arriver.

En ayant une conjonction des différentes mesures, parmi elles, on en parlait tantôt avec Mme Nicaise, le fait que l'on puisse aller en Flandre, quand on voit qu'il y a 10 000 emplois, 100 000 sur l'ensemble, c'est important. Je vous avais interrogé là-dessus en question d'actualité il y a 15 jours.

Il y a aussi un élément qui m'interpelle, c'est que ce stage de transition est abrogé, devient le contrat d'insertion, dont on a parlé il y a 15 jours. Le problème que l'on avait soulevé au niveau du MR, c'était le temps d'attente. Il est vrai que plusieurs études montrent que, si on laisse les enfants, les élèves, les jeunes, attendre et s'installer dans des habitudes qui sont peut-être négatives, il est très difficile de les remettre à l'emploi après. Je pense que c'est pour cela que d'autres systèmes, comme la garantie jeunesse dont parle l'Europe, où l'on essaie de les mettre après quatre mois, on essaie de les faire entrer en stage, ont une importance certaine. Ma crainte, c'est ce temps d'attente qui est

beaucoup trop long et qui pourrait nuire à la réinsertion de ces jeunes.

Ceci dit, je suis content d'entendre quand même que vous allez faire une évaluation dans un an, peut-être corriger s'il y a des correctifs à apporter. On en reparlera à ce moment-là.

Par contre – vous ne le savez peut-être pas – existe-t-il un outil Select au niveau du FOREm tel que cela existe chez Actiris ? Je reviendrai en question ultérieurement.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA
REVALORISATION DE LA RÉTRIBUTION DES
STAGIAIRES EN ALTERNANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la revalorisation de la rétribution des stagiaires en alternance ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, en matière d'alternance, qui est un cheval de bataille réciproque, une série de choses très concrètes ont été faites depuis le début de la législature : le contrat unique, la mise en route de l'OFFA, le vote de décrets, notamment sur les incitants financiers, le coach sectoriel, et cetera.

Les stagiaires sont rétribués par les employeurs qui les accueillent et les forment dans leur entreprise, avec une rétribution qui évolue en fonction trois années de formation.

J'ai indiqué des montants dans le document qui vous a été transmis, mais je pense que les chiffres réels tels que je les vois sur Internet actualisés sont légèrement différents : 253,22 euros pour la première année ; 337,63 euros pour la deuxième année ; 438,92 euros pour la troisième année, étant entendu qu'il s'agit de montants minima.

Une redéfinition de cette rétribution devrait être discutée entre partenaires sociaux au sein du GPS-W. Nous l'avions vu dans les avis rendus sur le décret Incitants, le camp syndical inclinerait à penser que cette rétribution devrait mieux tenir compte de la contribution du stagiaire à la productivité de l'entreprise et constituer un incitant parmi les plus déterminants. Les employeurs seront, sans doute, plus réticents à l'idée d'une revalorisation.

Quel est l'état d'avancement de ces discussions ? Quand les propositions du GPS-W sont-elles attendues ? En l'absence d'un consensus, êtes-vous déterminée à revoir le système actuel ? Estimez-vous indispensable

de le faire ? La question ne porte-t-elle que sur les montants ou sur d'autres modalités, comme le principe de progressivité ? La fixation de cette rétribution s'apparente-t-elle à la formation des salaires ? Relève-t-elle du domaine réservé à la concertation sociale ? Le Gouvernement peut-il agir d'autorité en ce domaine ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, les montants actuels des rétributions des apprenants en alternance sont fixés dans un accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance. Il a été conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Ce dernier a été modifié par les avenants du 27 mars 2014 et du 15 mai 2014, qui ont fait l'objet d'un accord formel des partenaires sociaux. Les montants actuels des rétributions aux apprenants en formation en alternance sont, dès lors, calculés sur la base de pourcentages du revenu minimum global, RMMMG, et sont amenés à suivre l'indexation de celui-ci.

Lors de l'élaboration du Pacte pour l'emploi et la formation en 2016, le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux se sont accordés pour examiner la perspective d'abandonner le système de prime au jeune qui termine avec fruit sa formation, au profit d'une progression dans la rétribution du jeune sous contrat d'alternance, spécialement lors de la dernière année du stage. La revalorisation de la rétribution devrait se faire sans coût pour l'employeur. Différentes centrales syndicales sont aujourd'hui occupées à établir des tableaux de comparaison pour pouvoir fixer le niveau de la rétribution de la manière la plus juste possible, tant pour l'apprenant que pour son employeur.

La dimension du plafond des revenus à ne pas dépasser pour conserver le bénéfice des allocations familiales doit aussi être prise en compte. Actuellement, si la rétribution de l'apprenant dépasse le plafond maximum de 530,49 euros, ce dernier perd le droit aux allocations familiales. Il appartiendra, le cas échéant, au Gouvernement wallon de réfléchir à cette question et à l'opportunité d'adapter le régime des allocations familiales pour éviter de pénaliser les apprenants et leur famille.

Lorsque les partenaires sociaux seront arrivés à un consensus, l'adoption d'un avenant à l'accord de coopération de 2008 sera inscrite à l'ordre du jour du Gouvernement quadripartite.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée.

Je m'interroge juste sur un morceau de phrase que vous avez évoquée, selon laquelle la valorisation se

ferait sans coût supplémentaire pour l'employeur. À charge de qui alors, si revalorisation il y a ? On verra.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LA PARTICIPATION
DE LA WALLONIE À UN « ERASMUS DE
L'ALTERNANCE ET DU PROFESSIONNEL » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la participation de la Wallonie à un « Erasmus de l'alternance et du professionnel » ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Madame la Ministre, c'est un sujet que j'ai appris de manière incidente, dont je n'avais, avant, jamais entendu parler, mais qui me paraît fort intéressant.

La commissaire européenne à l'Emploi, Marianne Thyssen, se propose d'augmenter de pas moins de 400 millions d'euros, d'ici à 2020, le budget du programme Erasmus. Cet accroissement serait destiné à promouvoir « un Erasmus de l'alternance et du professionnel ».

Nous le savons, Erasmus vient de fêter ses 30 ans. Ce programme a fortement contribué – nous le savons tous – à façonner une citoyenneté européenne chez les jeunes, tout en accroissant leur chance d'accéder à l'emploi.

Ce qui est particulier ici, c'est que l'on vise un public qui n'est pas le public habituel d'Erasmus et qui est le public des apprentis et des personnes qui sont en formation professionnelle. C'est un champ qui est dans ce cadre-là, très peu et trop peu exploité. Il est vrai qu'il n'est pas, a priori, forcément aisé d'organiser, au-delà des frontières, et au bénéfice de ces jeunes en contrat d'apprentissage, des modalités d'accueil en entreprise et d'encadrement par les opérateurs de formation en alternance.

Cela me rappelle un vieux souvenir : il y a peut-être 25 ans d'ici, à partir d'une entreprise de formation par le travail, nous étions partis au Québec avec des stagiaires, avec le soutien financier de l'Agence Wallonie-Québec. Cela s'était finalement fort bien passé.

Aujourd'hui, certaines organisations, telles que Les Compagnons du devoir ont déjà une expérience en la matière, mais on n'en trouve pas forcément d'équivalents ailleurs en Europe ou chez nous en Belgique.

Une expérience pilote a été menée, à l'initiative d'un député européen français, M. Jean Arthuis, député bien

connu. Un nouvel appel à projets est lancé dans ce cadre, avec, pour échéance, la fin du mois de mars de cette année.

On verra, par ailleurs, ce qu'il en est de l'initiative de Mme Thyssen qui table sur 50 000 Erasmus professionnels au cours des trois prochaines années, si le budget sollicité que j'ai évoqué au début est confirmé.

Madame la Ministre, la Wallonie a-t-elle déjà marqué son intérêt pour cette démarche ? Des projets ont-ils été déposés ou sont-ils en préparation ? Des relations sont-elles nouées entre nos opérateurs de formation en alternance et des homologues dans d'autres États membres pour l'encadrement de jeunes en apprentissage ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, en matière d'éducation et de formation professionnelle, ce programme européen Erasmus+, qui a succédé en 2014 à l'ancien Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, permet à des apprenants, des élèves, des étudiants, des stagiaires – pendant une durée de deux semaines à 12 mois – ainsi qu'aux enseignants et formateurs – pour une durée de deux jours à deux mois – d'effectuer ce stage dans une école ou un centre de formation à l'étranger, voire dans une entreprise ou sur le lieu de travail. Notamment pour améliorer leurs compétences en lien avec leur projet d'étude ou leur profil professionnel.

Depuis 2014, plusieurs organismes wallons ont participé à des actions de mobilité de formateurs ou d'apprenants de la formation. Ainsi, dans le cadre de l'axe « partenariats stratégiques dans le domaine de la formation », le FOREm coordonne un projet partenarial sur la thématique des savoir-faire comportementaux et participe à plusieurs projets d'innovation qui ont pour objectif l'augmentation des compétences des formateurs et de leurs publics.

Depuis 2014, sous l'axe « mobilité des individus à des fins d'enseignement et de formation », l'IFAPME pilote le projet « HORECVET » financé par le programme Erasmus+, qui offre chaque année la possibilité à une vingtaine d'apprenants, inscrits en formation de chef d'entreprise dans les secteurs de l'HORECA, de l'hôtellerie, de l'alimentation, du tourisme et de la thanatopraxie, d'obtenir une bourse de mobilité, pour un stage de 4, 8 ou 13 semaines en France ou en Irlande du Nord.

Complémentairement, le centre IFAPME de Liège obtient chaque année entre 20 et 30 bourses d'immersion pour des apprenants-chefs d'entreprise, qui souhaitent réaliser un stage en entreprise ou un chantier-école d'une durée de deux à trois semaines, dans les métiers de la

restauration, de bijoutier, de maçon, de fleuriste ou de menuisier. Ces immersions ont lieu en Italie, en France ou en Finlande.

Le FOREm a, quant à lui, accueilli dans ses centres de compétence des formateurs européens dans les secteurs de la peinture industrielle, du soudage et de l'environnement.

Je me réjouis de l'annonce de la Commissaire européenne de l'Emploi de renforcer, à travers ce nouveau volet « Mobility for apprentices », aussi appelé « Erasmus Pro », la mobilité des apprenants des filières professionnalisantes, en particulier pour les jeunes apprentis âgés de 17 ans minimum qui ont obtenu un diplôme qualifiant dans l'année.

Le renforcement budgétaire annoncé devrait permettre à ces publics en formation en alternance de s'immerger à l'étranger pour une période plus longue, qui se rapproche davantage de la durée d'immersion des étudiants de l'enseignement supérieur – ici, on parlerait de six mois à un an – et dès lors, de renforcer encore davantage leurs compétences professionnelles.

Les principaux opérateurs wallons de la formation – à savoir le FOREm, l'IFAPME, et les Missions régionales – sont d'ores et déjà associés à la séance d'information organisée par l'Agence francophone Éducation Formation-Europe le 22 février prochain, à l'occasion du lancement prochain de l'appel à projets « Mobility for apprentices ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je suis presque enthousiaste, à vous entendre – au-delà de votre sourire inébranlable et infatigable après autant de questions parlementaires – de

découvrir que la Belgique, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles sans doute, saisissent cette perche tendue.

J'entends que le programme Erasmus Pro s'attache à des périodes plus longues, ce qui est dans ce cas-ci indiqué, notamment pour avoir une équivalence avec l'Erasmus classique. J'entends que des réunions sont en cours et qu'une série de projets voient le jour pour un public qui, au départ, n'était peut-être pas destiné à ce type d'opération, mais qui, j'en suis sûr, en gardera d'excellents souvenirs, tant personnels qu'au niveau de leur activité professionnelle.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Stoffels, sur « l'emploi et les défis de l'automatisation » ;
- M. Prévot, sur « la formation mobile au métier de boulanger-pâtissier » à Mme la Ministre Tillieux sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Notre prochaine commission aura lieu le 7 mars à 14 heures.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Benoit Drèze, cdH
M. Laurent Henquet, MR
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
Mme Patricia Potigny, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Olga Zrihen, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
ADN	agence du numérique
AELE	Association européenne de libre-échange
ALE	agence locale pour l'emploi
AMEF	Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation
APE	aides à la promotion de l'emploi
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CV	curriculum vitae
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
FEM	Fonds européen ajustement à la mondialisation
FEVIA	Fédération de l'Industrie Alimentaire
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GAP	Groupe « Analyse et Prévision »
GPS-W	Groupe des Partenaires Sociaux de Wallonie
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
HORECVET	bourse pour favoriser l'immersion professionnelle à l'étranger
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	organismes d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PNR	plan National de réformes
SIEP	Service d'Information sur les Études et les Professions
SINE	Économie d'insertion sociale
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPF	services publics fédéraux
SPW	Service public de Wallonie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNIZO	Unie van Zelfstandige Ondernemers (Union des entrepreneurs indépendants)
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
VOKA	Vlaams netwerk van ondernemingen